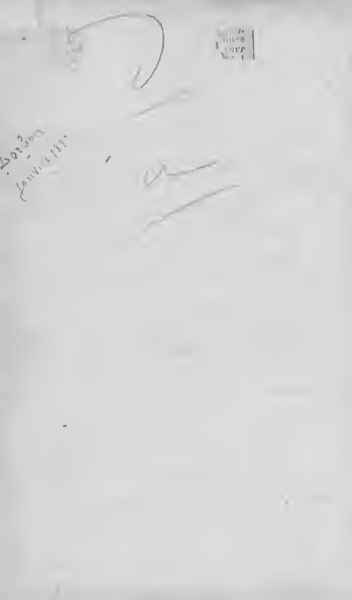


394
Buisson
Md. Apothicaire
au Marché neuf.

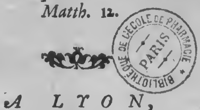




ANTIPARALELLE DES VIPERES ROMAINES, ET HERBES Candiottes:

Auquel est preuué, la Theriaque Lyonnoise n'auoir pas seulement les vertus & effets du Theriaque Diatessaron, mais aussi du Grand Theriaque de la D. d'Andromachus S.

Progenies viperarum, quomodo potestis bona loqui, cùm sitis mali? *Matth.* 12.

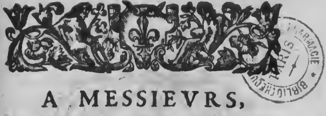


A LYON,
Pour CLAVDE, & IEAN CHASTELLARD, Pere & Fils, en rue Merciere.

M. DC. XXXII.

Auec Permission.





A MESSIEVRS, MESSIEVRS LES MAGISTRATS, ET CONSEILLERS DV ROY, en la Seneſchauſſee & Siege Preſidial de Lyon.

C'EST *à vous*, MESSIEVRS, *à qui ie me rends, pour obtenir en mon particulier la Iuſtice que vous departez à tous. Ie l'implore contre la calomnie, & l'iniquité tapie dans les ſombres flancs, qui l'ayant conceuë dés l'annee 1619. l'ont malheureuſement enfantee à ceſte heure. Cet auorton n'eſt aprés tant de temps venu au iour, que pour taſcher d'esbranler voſtre Authorité, celle des Preuoſt des Marchands, & Eſche-*

uins, du College de Medecine, & du corps des Maiſtres Apoticaires. Ie ſçay qu'on pourroit attribuer en partie ce retardement ſi extraordinaire, au temps employé aux chicanes, & à l'eſtude d'vne Religion contraire, pour par ce moyen recourir à vne Cour mi-partie, tournant le dos au culte de ſes predeceſſeurs, pour paroiſtre mieux fondé en vn procés morfondu. Neantmoins, ceſte tardiueté ſeroit tolerable, ſat citò, ſi ſat benè : *mais, entrer ſi tard dans l'Hoſtel-Dieu, pour y ſemer ſi toſt vne opinion auſſi nouuelle qu'erronnee, ſans argument, comme ſans jugement ; c'eſt vne action autant digne de blaſme, que blaſmable de temerité: car, à quel propos violenter les Adminiſtrateurs des facultés des pauures, à vuider leur bourſe, ſans raiſon, & ſans meſure ; à prodiguer les largeſſes des gens de bien, en des frais ſuperflus, & à hurter la reputation des Docteurs, repreuuant leurs opiniõs, & raualant par des eſcrits qui ſentent l'eſcolier, les aduis & les ſentences des plus habiles*

biles Maistres ? Il en est venu jusques à ce point, ce Paralelliste, que de charger les gens de bien de l'opprobre qui est logé plustost chez luy, jettant sur autruy le titre ignominieux d'Hermaphrodite, qu'il s'est meritoirement acquis, par sa double Religion, & par la reforme difforme de la Doctrine de ses Peres. I'estime donc que vostre equité, Messieurs, condamnera ceste malignité, & que vos Esprits releués qui pesent toutes choses à la balance de la raison, jugeront que ce que vous auez honnoré autrefois de vostre presence, doit estre à present authorisé ; ce qu'elle a legitimement vne fois approuué, aprés le rapport des Docteurs Medecins, & l'applaudissement vniuersel des Maistres Apoticaires de ceste Ville, & du Royaume. Ie ne peus, sans faire tort à vostre merite, & me rendre criminel, presumer que la Verite vieillisse dans vos jugemens, elle y rajeunit tous les jours, son lustre y brille dans son apogee; Vous en estes les conseruateurs: Et si les Iuges Payens en portoiët

l'apparance de ſon Image appenduë à leur col, vous en produiſez les effects dans les oracles que vous prononcez, comme en eſtāt diſpenſateurs legitimes. Conſiderez, Meſſieurs, la priere que ie vous fais. Mon bon droict, accompaigné de voſtre aſſiſtance, n'a beſoin d'aucun autre ageancement. Ie ne le veus pas rechercher dans les lieux de l'Eſcriture, qui ont eſté dictés pour vne fin plus releuee, ainſi qu'à fait le Paralelliſte, en ſon Epiſtre Dedicatoire, qui ſemble auoir eſté fabriquee à l'iſſuë d'vn Preſche, puiſque l'Eternel, & le Tout-puiſſant y ſont entrés, Moyſe auec Dauid, Salomon, & certains reliquats de Rithmes conjoints à vne Parabole Euangelique, eſtenduë le long d'vne page, ſans oublier le miel, & le beurre d'Iſaye pour deſſert à la cloſture de ce feſtin Euangelique. Il n'eſt veritablement en mon pouuoir de ſeruir vne telle varieté de mets, prins dans le parc de l'vn & l'autre Teſtament. Et comme ie n'ay jamais profeſſé qu'vne vraye Religion, de laquelle aucun

Procés

Procés, voire criminel, ne me sçauroit faire desister. Ie ne suis point si stylé à manier les saincts Cahiers, que ceux qui font gloire d'en cracher les passages à tous propos, faisants plus de parade de l'escorce, qu'ils n'adjoustent de creance au sens misterieus lequel y est comprins. Vous separerez, Messieurs, s'il vous plaist, ma naïfueté de leur malice. Vous rebuterez leur mauuais dessein, & receurez les pures intentions de

MESSIEVRS,

Vostre tres-humble, & tres-obeïssant seruiteur,

LOVYS DE LA GRIVE, Apoticaire du Roy, & Garde Iuré en la Ville de Lyon.



A MONSIEVR,
Monsieur Pellot, Sieur de Sandars, & Port-Dauid, Cheualier, Conseiller du Roy, Thresorier de France en la Generalite de Lyon, & Preuost des Marchands.

MONSIEVR,

Si l'inclination que vous auez aux choses bonnes & vertueuses, ne nous estoit cogneuë, ie douterois d'hazarder à vous presenter ces lignes, pour leuer l'impression que vous pourriez auoir conceu, & vous desabuser de la supposition contenuë en vn Paralelle, qui vous a esté dedié, abusant mal à propos de vostre loisir qui ne vous occupe qu'à la consideration de la vertu

& de la verité, & iamais à l'entretien de l'artifice & du menſonge, dont voſtre eſprit eſt non plus ſuſceptible que l'hermine de l'ordure. Auſſi me promet-ie de vous faire voir que l'Autheur dudit Traité, a eſté autant temeraire en la recherche de voſtre Nom pour ſõ azile, que peu iudicieux au choix des pretendues raiſons qu'il allegue, pour iuſtifier ſon dire. C'eſt ce qui vous obligera, MONSIEVR, de proteger de voſtre faueur, les preſentes que nous fournit prodigalement noſtre Patrie, puis qu'ils ne s'étalent qu'en ſuitte de l'exacte recherche qui en a eſté faicte, & ne ſe diſtribuent au public, qu'aprés auoir eſté ſouſmis à l'Approbation des DD. I'ay donc recours à vous, & à l'accueil que i'eſpere de receuoir de Meſſieurs nos Magiſtrats. Ce que ie vous ſuis, & le zele qui m'enflamme, à voſtre imitation, au bien commun, me force

à vous

à vous faire part de mes ſentiments, en la Replique au Paralelle que ie vous addreſſe. Vous meſurerez, s'il vous plaiſt, l'ouurage, non pas au pouuoir, mais à la volonté de l'ouurier, & le verrés d'auſſi bon œil que vous le preſente de bon cœur,

MONSIEVR,

Voſtre tres-humble, & tres-obeiſſant ſeruiteur,

LOVYS DE LA GRIVE,
Apoticaire du Roy, & Garde
Iuré en la Ville de Lyon.

A MESSIEVRS,

MESSIEVRS LES DOYEN, ET DOCTEVRS MEDECINS Collegiés, de ceste Ville de Lyon.

MESSIEVRS,

Ces Caracteres vous somment de la part de vostre Approbation faicte dés l'an 1619. *de mettre à l'abry mon innocence, des traits que luy darde la Calomnie. Vostre interest, egale non- seulement le mien, mais le surpasse; bien que les mauuais Epithetes que vous impose l'Autheur du Paralelle, auquel ie respons, deussent mesmes faire rougir le front de l'œuure qui les contient. Il porteroit raisonnablement les liurees de sa honte, mais puis qu'il manque de pudeur, ie recours à vostre candeur, & vous conjure, par la dignité de vostre Profession, presque diuine, de garantir la Verité, par vostre desadueu, des atteintes de ce Thessale, & de maintenir inuiolablement l'honneur qui vous est deu, qu'il vous veut enleuer. Vous ne pouuez me desnier*

desnier ceste Requeste : elle est establie sur des raisons pertinentes employees en cest Antiparalelle, esloignees neantmoins de l'Elegance, bien-souuent ennemie de la Verité, de laquelle i'embellis le mien, comme l'experience & l'attestation de vos Iugements est le seul enrichissement que ie luy donne. La nouueauté de mes Escrits ne vous les rendra pas mesprisables, il y en a eu de ma Profession en tous siecles, & en diuers Pays, qui m'ont precedé, & d'autres qui me suiuront, au desir que i'ay de faire le public participant de ce qui est de ma Profession. Nicolas Hoüel, entre les recents Apoticaires fameux de Paris, dedia vn ample Traité du Theriaque & Mithridat au tres-Chrestien Roy Charles IX. Iean du Bois, qui semble auoir esté mieux qu'aucun autre partagé de trois qualitez requises, à vn homme de sa condition. Iean du Seau aussi Parisien, & Placotonus Tourangeau, se sont conformez à l'exemple du premier. Francisco Veles Apoticaire du Roy d'Espagne, qui a particulierement escrit de la Nature des animaux employez en l'vsage de la Medecine, voire mesmes tres-curieusement de la Vipere. Entre les Italiens Hier. Calestanus, & Iosephus Santinus tres experts Pharmaciens, ainsi qu'il appert par leurs Pharmacopees, & exactes, methodes des trois Parties Pharmaceutiques ; &

Geor

Georgius Melichius Augustanus, auec l'Addition d'vn Traité de la Theriaque dans son Antidotaire; & de fraische datte Laurent Cattelan aussi expert en la theorie, qu'asseuré en la pratique, a mis au iour sous les auspices de Monsieur Sarrazin l'vn des premiers Medecins de ce temps, & de ceste Ville, vne demonstration methodique des ingredients employez en la Theriaque, dispensee publiquement à la face des Magistrats, & en presence des Professeurs de l'Vniuersité de Montpellier. Ie ne veux rapporter, n'y alleguer vn grand nombre d'autres qui seroit pour trop amplifier le papier. Vous agreerez donc, MESSIEVRS, *ce petit Labeur, & excuserez d'autant plus librement mes deffauts, que ie n'ay en main la doctrine, ny la lecture d'autres Liures, que de ceux qui concernent ma profession. Aussi n'eusse-ie iamais osé entreprendre ces lignes, si le deuoir de la charge qui m'honore, parmy mes chers Confreres, ne m'eust mis la plume en main, pour repousser les efforts, & les bourrasques boutadeuses du Paralelliste. Ceste consideration vous oblige à nous maintenir contre luy, puis que la cognoissance que nous auons de vos merites, nous porte à vous honnorer, & l'ignorance de ses propres deffauts iointe à l'enuie qui le maistrise, luy aiguise les dents pour ronger & dechirer la reputation d'autruy. Le iuste ressentiment*

timent que vous en pouuez auoir, le deuroit exclurre de vostre College, puis que les procedures chicaneuses dont il s'est seruy & se sert, troublent le repos de vostre Compagnie. La crainte que i'ay d'estre infecté de son venin, parlant de luy, change mes imprecations aux vœux que ie faits au Ciel, pour sa resipiscence, pour vostre prosperité, & pour la continuation du desir que i'ay d'estre à iamais,

MESSIEVRS,

Vostre tres-humble, & tres-obeïssant seruiteur,

LOVYS DE LA GRIVE,
Apoticaire du Roy, & Garde Iuré en la Ville de Lyon.



A MESSIEVRS LES Apoticaires Iurés de la Ville de Lyon.



L n'eſt pas poſſible, Meſſieurs, & Confreres, d'exprimer ſuffiſamment l'excellence de laquelle eſt doüee noſtre Profeſſion, & la nobleſſe dont eſt enrichi noſtre art de Pharmacie. Son importance & ſa neceſſité ſe peut aiſément remarquer dans les rapports, & les ſubordinations qu'il a auec la Medecine, c'eſt ſon bras droit, c'eſt l'inſtrument ſans lequel elle ne peut operer les effets de ſes merueilles, ni les merueilles de ſes effects. C'eſt elle ſeule auſſi à qui appartient la preparation des medicaments. Elle ſeule s'en approprie la cognoiſſance, & s'en reſerue abſolument l'Election. Ceſte conſideration m'oblige à publier hardiment, que nous ne deuons rien à nos Anceſtres, & que nos remedes accomplis de leur meſlange, voüés à la ſanté publique, ne dementent point

dans leurs operations la grandeur de vos esperances. Tellement que pour ne deroger à l'authorité, ni frauder la prescription, qui milite pour l'Autheur objecté par le Paralelliste ; nous auons tesmoigné nostre sollicitude depuis vingt annees, pour le recouurement des drogues qui nous sembloient auparauant incogneües, contribuãt par la curiosité de nos recherches à la perfection de nos Compositions Royales, le Baume d'Arabie, son bois, & son fruict; l'Aspalathus verus, le Cinamome de Gal. l'Amomum, vray Botritis, le Costus, Zinziberis-facie, l'Acacia-vera ; & sans mendier ailleurs, ce qui abonde chez nous, les Viperes, & les trochisques qui s'en formẽt, en sont des tesmoins irreprochables. Vous n'ignorez pas que nostre terroir n'en pullule, & vous ne pouuez reuoquer en doute la fertilité de ces feres, en ayãt fait la chasse, ainsi que moy, & depuis entretenu des chasseurs à ce sujet. Ces Squilles blanches & apportees d'Espagne n'attendent pas leur loüange d'vne langue qui n'en merite point, i'entends de celle du Paralelliste, lequel les qualifie Pancration : ignorance neantmoins pardonnable, pouuant dire ainsi que celuy de son Autheur, *extusando*,

si

ſi con dire, non le cognoſco. Iugez maintenant ce qu'il ne diroit pas, ſi nous auions employé, & mis en jeu vn ſi grand nombre de ſubſtituts, qui ont eſté toutefois tacitemẽt appreuués, par la tolerance de pluſieurs Vniuerſités fameuſes. Que s'il a pleu à ce Grand Dieu de nous octroyer liberalemẽt ceſte vacation, pour le benefice general de tous les hommes, ſa dignité a eſté recogneüe, & s'eſt acquis vn tel aſcendant ſur l'eſprit des plus puiſsãts Monarques, qu'ils ont affecté paſſionnément ce que nous deſirons d'executer, conſeruant ſes lauriers par la culture laborieuſe de voſtre capacité alliee à voſtre induſtrie. Et vrayemẽt nous ſommes inſtruicts de longue main par nos trauaux, nos veilles & deſpenſes, cõfirmees par des reglements eſtablis par la gratification de nos Roys, fondés ſur l'authorité d'vne Cour ſouueraine, & fauoriſés de la protection de la Iuſtice Preſidiale de ceſte Ville: Toutefois la jalouſie nous pourſuit, & l'impuiſſance de ſi bien faire que nous, nous trauerſe, ſon repos eſt dans ſes inquietudes, ſon azile dans ſon naufrage, ſon aſſeurance dans ſa perte, & ſa douleur dedãs ſes os, *putredo oſsium, inuidia*: elle brûle d'vne ardeur continuelle, & taſchant de l'ex-

haler par sa voix anime le Poëte à dire,

Peragit cursus surda Diana suos.

jusques à ce,que

Frigidus in pratis cantando rumpitur anguis.

Ne laissez pas pour cela d'exercer la charge à laquelle la Diuine Bonté vous a destiné, & vostre merite appellé. Viuez heureux dans le respect du Ciel, & la crainte du monde; vous jouyrez paisiblement le reste de vos jour de la recognoissance de vostre chere Patrie. Il est vray que dés long temps ie m'estois promis que ceste maudite enuie se deschargeroit de son fiel, comme les Viperes gardiennes du Baume de leur venin; mais j'ay esté surprins dans mon attente. Cet Hydre ayant croupi, & couué ses sinistres projects, se jette en campaigne, esuente sa mine dans ses manuscrits, voire jusques aux Prouinces estrangeres, pour susciter la diuision, où l'vnion doit regner, & mettre le nombre dans l'vnité, changer en confusion le bon ordre, & verser dessus nous ses malignes influences; si le Soleil de Iustice ne dissipe les tenebres qui aueuglent plusieurs esprits, pour leur faire recognoistre nostre innocence, & leur malice. Nous tenons de nos Peres la bonne intelligence

qu'ils

qu'ils ont tousiours euë auec les anciens Medecins. Nous l'auons à leur imitation pratiquee heureusement iusques icy ; continuons de mesmes dans ce dessein ; ce sera le Public, qui cueillira les fruicts, & la pomme de nostre concorde. En ce qui me touche, si ie n'ay punctuellement satisfait à ce deuoir, au moins peus-ie veritablement asseurer, l'auoir recherché ; excitans ceux qui me deuançoient par leur merite, tels que vous, de ne pas demeurer en arriere par leur indifference. C'est ce qui n'arriuera jamais, si la Majesté Diuine accepte benignement les sinceres intentions de

MESSIEVRS,

Vostre affectionné Confrere, & obeïssant seruiteur,

LOVYS DE LA GRIVE,
Apoticaire du Roy, & Garde Iuré en la Ville de Lyon.

PREFACE.



LEVST à Dieu qu'aux despens de ma reputation & à l'interest de mes sentimens precedents, ce que nostre Thessale aduoüe, fut vray, Que les viperes Lyonnoises ne sont telles, & si bien auenantes à ce nom, que les Romaines, puis qu'il semble qu'il n'y auroit pas vn petit auancement à la gloire du terroir François, si vne creature de telle condition que la vipere s'y treuuoit moins parfaite en son espece qu'aux Pays estrangers: & peut-estre pourrions-nous joindre ceste loüange auec celle que S.Hierosme luy a jadis donné, apres y auoir vescu long temps, sola Gallia monstra non habet, mais le Paralelliste n'a garde de gratifier de tant sa Patrie, car tout son

escrit faict voir ouuertement, que les viperes Lyonnoises, sont autant vipe es, que les estrangeres, mordent, picquent, & enueniment, ce qu'elles attaquent, autant & possible plus qu'aucunes autres. Je requiers seulement d'estre receu à preuue, & non d'estre creu à ma simple parole. Il est vray qu'on s'est estendu sur les merueilles & sur les admirables effets des compositions Theriacale & Mithridatique, mais les infinies vertus qu'elles possedent ont tant & tant de fois esté publiees, escrites, & communiquees, qu'il n'eust esté necessaire de rapporter toute la traduction de Galen, pour en remplir le papier, si ce n'eust esté à dessein d'y entremesler vne aussi grande diuersité de faussetés, & paroles enuenimees, qu'il y a de differents ingredients en icelles, l'exposition que tant de Maistres experts en ont faict, l'experience qui en a esté si souuent pratiquee, és presences des Gouuerneurs, Magistrats, Corps de Ville, de College de Medecine, eust pû suffire pour l'arrest d'vn

esprit

esprit attrempé, qui se fust bien gardé de se laisser emporter à de telles extremités, & se feindre des aduersaires à plaisir, dans son oysiueté & faute d'employ qu'il menasse, si elle continuë, de rendre fatale aux trauaux & serieuses occupations des autres; ceste feinte d'aduersaires controuués se voit manifestement en l'hypothese supposee, & comme les Sieurs Docteurs Medecins n'ont refuté la Description de Gal. ny moins les drogues de Candie, & les viperes de Rome, à quel propos doncques se trauailler tant contre ceux qui ne les reiettent, ny ne les impreuuent point? Ce à quoy il falloit seulement butter, estoit de voir si l'on peut de mesme se seruir de nos viperes, & herbes Lyonnoises, sans blasonner les Romaines quand on feroit semblable composition à Rome, ainsi que Gal. lors qu'il y faisoit sa demeure.

Or le Paralelliste ne sçachant qu'objecter contre ce dequoy il est question, s'escarmouche contre ce dequoy il ne s'agit point,

parce que le respect que chacun porte à Gal. & a ses decrets, estant notoire, tant de discours n'estoient point necessaires pour preuuer que ce qu'il auoit prescrit estoit receuable, non plus que d'vn si grand tas de paroles pour la manutention de l'honneur deub & defferé de tous à ce grand homme, sa gloire & son lustre est assez esclattant sans autre lumiere empruntee, car il n'appartient pas à vn petit vermisseau, ou à quelque chetif bois pourry d'entreprendre de prester de la clarté au Soleil, & d'augmenter sa lumiere sous ceste pretendue reforme de l'abus commun & zele specieux de l'honneur qui est deub aux resolutions de ce grand homme. Ce Thessale qualifie Messieurs les Medecins personnages de qualité & capacité, visible à tous, les chiens du Capitole, qui n'ont osé abbayer, les taxans d'estre attrapeur de curee. On peut bien appliquer à ce faict ce que Diomede chez Homere disoit des fils des infortunés, & des malins, lesquels vrayes taupes qu'ils sont, osent siller les yeux aux rais du

du Soleil: si on n'ayme mieux soustenir, Que comme le veau marin, craignant le foudre & le tonnerre, treuue de l'asseurance au profond des abismes : ainsi ce terrestre, musse au fonds de son erreur, ne peut conceuoir les doctes opinions des Sieurs Docteurs qui ont bien esté autres qu'il ne les a couchees. Ceste iniure enuers tant de grands Personnages, seroit plus legere si elle n'estoit agrauee d'vne tres-insigne ingratitude enuers Dieu, lequel cét esprit rebours, faisant contenance de maintenir Gal. paye d'vne extreme mescognoissance, mesprisant les dons que sa diuine Bonté a aggreé de nous donner en ceste terre, comme si les aliments que nous possedons ne nous estoient pas plus vtiles & fauorables, que ceux que nous pourrions mendier de plusieurs centaines de lieuës de nous; & qui ne iugera que si Gal. eust composé la Theriaque à Lyon il n'eust attiré de Rome, ce qu'il eust pû auoir commodément icy? pourquoy veut-on donc nous persuader qu'estant à Rome, & s'estant

seruy

seruy de ce qu'il y auoit à commodité, il aye rejetté & condamné ce qui se treuue ailleurs ? Les preuues sont erronees, la consequence ne peut qu'estre vicieuse : mais toutes ces considerations, pour preignantes & fortes qu'elles soyent, ne sont rien à vn esprit agité, faut qu'il se tourmente soy-mesme, & que s'il ne peut mordre, qu'il rue, sur les persõnes de merite, il faut qu'il les appelle interessés, traffiqueurs, tout ainsi que si les Vniuersitez fameuses de nostre France, voire hors du Royaume, ne contenoient des personnes autant, voire hors de toute comparaison, plus capables que luy: cest aigle vole par dessus tout cela, & laissant à terre le iugement de tant de grands cerueaux se guinde par dessus, disant que nos Theriaques ne sont qu'vn Diatessaron, & parle à proportion de plusieurs autres de nos remedes, tres-bien receus & appreuués de tous les bons & sains iugemens, il menasse si le bon heur de l'employ ne luy dit mieux cy apres, de faire imprimer des feuilles là dessus & remplir

remplir le monde d'Herefies, en faict de compofitions de Medecine, croyant que de tramer & fomenter des controuerfes, foit l'vnique moyen d'abolir les plus facrés & falutaires medicaments, comme fi c'eftoit vne bien raifonnable vengeance que celle que l'on prend fur le public, & fur la verité, pour flatter la demangeaifon de fa paffion, & ne refter fans vindicte; c'eft tirer du venin au lieu d'vn bon fuc, c'eft imiter la mouche qui s'arrefte fur l'vlcere, & ne cherche que l'ordure, ou bien l'araignee qui conuertit l'aliment en venin, que de treuuer à redire à ce qui a efté authorisé par tant d'autres qui ont paffé deuãt nous, c'eft monftrer vne enuie mortelle, & fi i'ofe dire vne ignorance volontaire, c'eft fe mefprifer foymefme, & faire paroiftre que l'on fuit les actions loüables, pour n'eftimer que les fruicts prodigieux d'vn efprit inconfideré. Tant plus ie pefe & confidere cecy, plus ie recognois le befoin que i'ay d'vne extreme prudence, qui eft à vray dire, felon le Philofophe

losophe, Iamblique, l'œil de l'ame, trés-necessaire pour se preseruer des langues malignes, qui ne taschent qu'à mordre sur la reputation d'autruy, & à luy rauir ce qu'il a de plus precieux, qui est la charité. Nos iours ont bien veu & experimenté de pestes & bosses grandement enuenimees, mais ie n'en ay point remarqué de plus contagieuses que celles qui empoisonnent la reputation, & ie ne crois pas que la saliue des ces viperes Romaines chantees par le Paralelliste & preferees aux Lyonnoises ayent vne escume plus corrosiue que celle qui humecte la langue de la bouche beante de la mesdisance, qui ne treuue rien de bien sinon dans la contradiction, & aux satyres; il veut bouleuerser ce que l'antiquité esleue, & ternir l'esclat d'vne profession aux Maistres de laquelle elle a dressé des autels comme à des petits demy-dieux, il n'estoit ja besoin de tant rouler pour vn si chetif dessein, ny fuir vne Cité telle que celle-cy pour se musser & cacher dans les fonds & recoings d'vn lieu,

que

que la bien-ſceance ne me permet de nommer, dans les Fauxbourgs, ainſi qu'à la Ville, ny moins de courir les armees & ſe couurir du premier Medecin de France, pour baptiſer vne Royale compoſition du nom d'appellourde, ce n'eſt pas recognoiſtre l'honneur que cêt habile-homme luy a rendu, l'ayant receuë d'vn œil ſerain, pour la faire agreer à la majeſté du plus juſte & magnanime Monarque que le Soleil aye jamais œilladé, auſſi eſtoit-elle preparee trop fidelement, & ſoûtenuë de piliers trop fermes, pour eſtre esbranlee par vn Sanſon aueuglé de malice, & d'enuie; & on peut voir combien ſa paſſion l'esbloüit, en ce que il a eu le moyen de treuuer bonne part en ceſt honneur, & en ceſte gloire, ſe treuuant inſeré en vne ſi honnorable Compagnie, & admis à vn des premiers Colleges de l'Europe, où tant de perſonnes mettables, & d'eſprits bien faicts, cueïllent à bon droit les fruicts de la loüange deuë à leurs merites; il eſt honnoré

de

de surplus de la loüange de Medecin de l'Hostel-Dieu (vray theatre d'vne charité bien enflammee) à laquelle tant s'en faut qu'il aye rendu ses deuoirs qu'il l'a bannie de sa vraye maison, vsant de vengeance & de ressentiment injuste, contre l'Apoticaire employé dans la boutique des pauures, à l'encontre duquel l'on a assez remarqué son procedé, par l'abandonnement, n'ayant voulu permettre les remedes requis à l'attaque d'vne fievre aiguë, de maniere qu'il a esté necessaire qu'il y en eust de plus charitables que luy, qui se promet de l'estre seulement en la destruction de la vraye Medecine.

De ce que dessus on se peut aisément figurer si ie n'auois pas sujet de dire, que nous auons à Lyon des viperes qui sont aussi bien (pour ne dire aussi mal & aussi meschamment) viperes que les Romaines, si on ne veut plustost dire que ces esprits mal timbrés, cherchant des viperes pour vomir le venin de leur passion contre autruy,

verifient en eux mesmes l'ancien Prouerbe, aspis à vipera. *Pour moy, en la suite du discours auquel ie me vous engage pour le bien du Public, & interest de la Verité, ie tascheray de faire qu'on recognoisse combien ie suis aliené d'vne si peruerse humeur, remonstrant simplement, mais efficacement: sans déguisement mais auec poids & force, quelle est la verité que l'on veut opprimer: & ie me fay si fort de l'equité de ma cause, que ie me tiens asseuré de la confirmation de tous les Doctes & experts qui ont si bien secondé nos desseins en leur premier sentiment. Que si quelque petit entendement se laissoit en giroüette gaigner à tout vent, il ne sera mal-aysé d'en rapporter la cause, espluchant la pensee du diuin Platon en son banquet, quand il dit auec mystere, (à son ordinaire) que ceux qui ont esté mordus de la vipere ne veulent declarer ce qu'ils endurent, qu'à ceux qui sont en pareille souffrance de mesme alteration qu'eux. C'est assés en peu de mots, qui peuuent à bon droit*

eſtre eſpargnés en l'Auant-propos d'vn diſcours, lequel doit ſubir la cenſure de ſi iudicieux & graues Lecteurs.

ANTI



ANTIPARALELLE DES VIPERES ROMAINES, ET Herbes Candiottes.

Auquel est preuué la Theriaque Lyonnoise n'auoir pas seulement les vertus & effets du Theriaque Diatessaron, mais aussi du grand Theriaque de la D. d'Andromachus S.

MONSIEVR Maistre Iacques Pons, viuant Docteur Medecin, & Doyen du College de Medecine de ceste Ville, en laquelle il a exercé la Profession fort longues annees,

auec estime & reputation grande, entre autres marques qu'il a laissé pour memoire du zele qu'il a eu au seruice du Public pendant sa vie, c'est vn petit Traité dedié à feu Monsieur de la Riuiere, premier Medecin du Grand Henry de memoire immortelle, contenant enuiron 40. fueilles, intitulé: *Aduertissement pour la preseruation & cure generale contre tous poisons*, & comme ledit Sieur Pons n'oublia aucuns remedes pour suruenir à tels accidents, il ne laissa en arriere les compositions du Theriaque, & Mithridat, voire donnast à la Theriaque le premier lieu, & particulierement à celle qui s'expose & prepare dans ceste Ville, comme il le marque tres-bien au feuillet 39. dudit Traité, disant, *Que la Theriaque* dispensee à Lyon c'est treuuee de beaucoup plus grande efficace qu'en beaucoup d'endroits où on la preparee, veu le manquement

que

que plusieurs font, contre l'ordonnãce & description d'Andromachus. Ce que recogneu tres-bien par ledit Sieur, l'on a rencontré les effets suiuant l'intention des Autheurs, ce qui me donne sujet d'estre en quelque façon dans l'estonnement, voyant que nostre Paralelliste, qui se dit estre descendu de sa tige, ne produise des fruicts dignes d'vn tel arbre : qu'au contraire il expose vn Traité composé de quatre Paradoxes, les appellant ainsi & à sa mode, suiuis & accompagnez d'authoritez, pour contrariet Messieurs ses Collegues. Quant à moy ie ne suis, ny veux estre en ce sujet trop Paradoxiste pour luy respondre, mais en Pharmacien & au mieux que le temps me le permet, n'y desirant employer tant d'annees comme il a faict : car dessors qu'il estoit à Paris, il auoit desia faict courir des manuscrits sur ce mesme sujet, & faict mettre

ſous la preſſe quelques feuilles. Ce qu'il a voulu pourſuiure eſtant icy, & eſclorre en vipereau, en deſpit de ſes Collegues, les taxás, comme a eſté dit en la Preface, & ſans reſpect quelconque de Meſſieurs les Recteurs trop indulgents à ſes deportemens. Si ſon eſprit euſt eſté raſſis, il auroit conſide-
Côtre la pag. 9. ré que les Maiſtres Apoticaires ne pouuoient ny deuoient auoir aucune crainte, qu'vne diſpenſation de Theriaque faicte dans l'Hoſtel-Dieu, peut preiudicier à celles qu'ils diſpenſent & debitent, attendu que celle-là n'eſtoit deſtinée que pour le ſeruice des pauures, & non pour eſtre vendue indifferemment à tous, ny en gros, ny en detail, veu meſme que celles qui ont eſté preparées tant par feu Monſieur de Noyelles, & moy ſous les auſpices de Môſeigneur de S. Chamond, alors Lieutenant de Roy en ce Pays, eſtoit ſans ſubſtitut, fors que du baume,

me, & composé de tous les ſimples de Crete, que par le Sieur Antoine Colin en l'an 1620. n'ont empeſché la debite des autres, ny de celles que depuis l'on a preparé des herbes Lyonnoiſes ou Prouençales, auſſi chaudes que celles de Crete, ou à peu pres.

Il dit en vn autre lieu, que Meſſieurs les DD. ont voulu faire croire que la Theriaque Lyonnoiſe eſtoit meilleure que celle de Rome. C'eſt impoſture & calomnie : car ce n'a iamais eſté leur intention. S'il a la memoire aux bonnes choſes, il ſe ſouuiendra que leſdits Sieurs DD. & Maiſtres Apoticaires aſſemblés dans le Bureau, & en preſence des Sieurs Recteurs au mois de May dernier, n'ont point eu la penſee d'aſſeurer que la Theriaque de Lyon fuſt meilleure, ou du moins auſſi bonne que celle qui eſt fidelement diſpenſee à Rome ſans ſubſtituts, & elle s'y faict à preſent fort peu ſou- Pag. 9. lign. 17.

uent, ouy frequemment à Venise. En la Preface ie fay mention de l'offence qu'il commet contre lesdits Docteurs assemblés sur ce sujet. I'adiouste qu'il
Pag. 10. lign. 7. n'y a rien de plus picquant, ny de si effronté que ce discours: & bien plus de croire que lesdits Sieurs soyent si priués de iugement, qu'ils ne s'en offencent, n'ayans l'esprit de cognoistre sa malice cachee sous vne figure du bien dire de Rhetorique. Ne sçait-il pas qu'en ceste assemblee lesdits Sieurs le huerent, & auec iuste sujet, lors qu'il dit fort haut pour estre mieux entendu, Que les viperes presentees n'estoiēt vrayes, ny legitimes, & que c'estoient serpents ordinaires, ne se ressouuenant qu'il les auoit auparauant appreuuees, mesmes celles que i'ay exposé le remuer au public. Vray est qu'estant vn esprit *non sibi constans*, poussé par la passion d'autruy, il mit en auant vne These pour preuuer

non

non pas que les viperes presentees ne fussent vrayes, mais qu'elles n'auoient esté chassees en leur temps. A quoy fust suffisamment respondu par Theses & disputes publiques.

Il faut aussi remarquer le peu de respect qu'il porte à ses anciens, les appellans Pseudogalenistes, c'est à dire bastards ou faussaires de la doctrine de Galen; toutesfois ceux qui cognoissent Messieurs nos M. M. iugeront asses qu'ils ont la conscience trop bonne, pour estre appellés Hermaphrodites de ce temps (ainsi qu'il faict au commencement de son Epistre) & qu'ils entendent mieux Galen en Greo, que luy ne faict en Latin, & mieux Latin qu'il ne faict en François. Pag. 3. & 11.

Bien que i'aye dit cy-dessus, que ie ne desire parler qu'en Pharmacien, si me veux-ie emanciper iusques là, que de donner mon aduis sur ce qu'il me semble qu'il n'entend pas bien l'ener-

Pag. 11. lign. 1. gie de ce mot, *paradoxum*, veu que communément il est prins pour vne doctrine ou assertion, ou opinion qui est contraire à l'opinion commune de quelque chose: mais si son opinion n'est contraire qu'à l'aduis de certains Pseudogalenistes, elle ne sera vn paradoxe, ouy bien s'il l'estimoit contraire à l'opinion commune des Galenistes. Que si cela n'est la vraye intelligence, ou explication de ce mot, *Paradoxum*, ie ne sçay comme il expliquera la difference de ces trois mots, mis au bas de ces Theses tant Pharmaceutiques, que Chirurgicales, soustenues en diuers temps à Lyon, *Assertions*, *Problemes*, *Paradoxes*. Toutefois puis que son suject Paralelliste est vne chimere & fantesie pure, i'accorderay qu'on luy permette d'appeller son opinion *Paradoxe*, estant vne chose inouye & digne d'admiratiō, ou plustost de compassion, que nostre Paralelliste aye

faict vn Liure, pour combattre l'aduis de ses Collegues, auquel ils n'ont iamais pensé.

Or pour donner intelligence à ceux qui croiroient autrement, il fut agité deux questions, aprés qu'il eut donné son opinion, & moy la mienne, pour & au nom de tous les Maistres Apoticaires mes Confreres.

La premiere, si les Viperes presentees estoient bonnes pour les Trochisques.

La seconde, si les Viperes de Rome estoient meilleures pour lesdicts Trochisques que celle de Lyon; & en suitte de discours l'on parla des herbes de Candie, auec celles de Lyon.

Il fut dict par la Compagnie, & resolu, que les Viperes presẽtees estoiẽt receuables pour faire lesdicts Trochisques. Quant à l'autre demande, la pluralité des voix porta, Que ce different seroit decidé dans le College,

les Sieurs Docteurs auparauant aduertis pour y penser meurement; & que puis que l'on auoit employé cy-deuant les simples Lyonnois, & que le temps estoit expiré pour en recouurer d'autres, l'on passeroit outre à la confection dudict Theriaque: se seruant neantmoins de celles que l'on pourroit recouurer des Prouinces chaudes, ou des endroits de nostre terroir les plus chauds. Partant, le Paralelliste doit à bon droict meriter le nō qu'il attribuë mal à propos à ses anciens Collegues, supposant faussement l'ascendant que l'on a eu sur aucuns

Pag. 9. lig. 16. de Messieurs les Recteurs comme s'ils estient personnes interessees au prejudice de ce à quoy ils sont portés de zele, & de charité Il ne s'en faut estonner, aussi dit-il qu'il a passé le rubicōd;

Pag. 4. mais de mesme qu'il dit, Que les oyseaux du Ciel, & les cōplaisans du siecle ont deuoré sa semence respanduë,

il

il faut qu'il prenne garde, qu'estant sans respect & conduite, que ladicte semence n'engendre des fruicts, qui luy retomberont dessus, & qui luy en feront sauourer d'vn goust tout remply d'amertume, au prejudice de sa Profession, autant, ou voire plus honnorable qu'il peut meriter.

Son premier Paradoxe contient deux parties, la premiere est Paradoxe en effect, estant vn caprice contraire à l'aduis de tous les Docteurs collegiés à Lyon, ne s'y estant treuué aucun qui ne les ayt appreuué. Mesmes plusieurs Medecins & Apoticaires estrangers s'estants rencontrés lors que l'on preparoit les Trochisques de Viperes, les ont appreuués, ainsi comme il appert par les loüanges que leur attribuë vn tres-habile Apoticaire Bourguinon, par vn Traitté qu'il en a fait, auec vne Dedicace aux Apoticaires de Lyon, ayant remarqué, que celles

les d'Italie, & de Poitiers n'estoiēt plus grasses ny mieux nourries. Il en emporta quelques douzaines, outre les Trochisques, pour vn Theriaque solemnel qu'il prepara à Salins.

La seconde partie semble ne deuoir estre appellee Paradoxe, ni seruir d'aide à ce faire, puis qu'elle ne contient rien de contraire au resultat ni du College des Medecins de Lyon, ni des Maistres susdicts assemblés au mois de May dernier, dans l'Hostel-Dieu. Ce qui fait croire, que ses opinions sont Pseudoparadoxes.

Pag. 11. Ie ne peus que ie n'accorde que ceste seconde opinion contenuë en son second Paradoxe soit tres-vraye, mais accompagnee d'vne temeraire sallie contre l'aduis du College.

Pag. 12. Au troisiesme, il fait euidemment voir sa malice, en ce que nul des Docteurs susnommés n'ont soustenu les herbes Lyonnoises estre meilleures,

ou

ou du moins aussi bonnes que celles de Candie, qu'il ne s'en treuue en quelques endroits quelques vnes bõnes, & qui ne leur cedēt peu, ou point, nous ne le nions pas; partant, qu'il entende mieux l'energie du mot de Paradoxe.

Son quatrieme est tout rempli d'impostures, à son accoustumée : ie l'ay donné assez à entendre à Messieurs les Recteurs dans le Bureau, en sa presence. Mais il faut voir de plus prés & découurir sa doctrine veritable, ainsi qu'il la presume en son Paradoxe premier, où il veut bannir & exclurre, ingrat qu'il est, les biens que sa terre natale luy produit; s'efforçant de preuuer que les Viperes Lyonnoises ne sont de la qualité requise pour estre employees dans la Theriaque. Premierement, dit-il, parce que les Viperes Lyonnoises ne se nourrissent point de Buprestes, Cantharides, chenilles

Pag. 12.

Paradoxe I. pag. 13.

nilles de pin, & tous tels animaux qu'il s'imagine; d'autant que le terroir Lyonnois, ni le circonuoisin à quatre journees à la ronde ne produisent que peu, ou point de ces animaux. Il se sert de l'Autheur du Liure à Pison, ch. 10. pour faire voir la nullité d'icelles. Sur quoy il suffiroit de dire, que les doctes Medecins estiment le Liure de *Theriaca ad Pisonem*, n'estre pas de Galen, & le releguent *inter spurios.* Mais disons, qu'il n'est pas necessaire que les Viperes se nourrissent desdicts animaux (ce que ie veux dire en passant, auant que de faire voir leur nourriture Lyonnoise) ains suffiroit qu'elles se nourrissent d'herbes qui leur sont propres, & ne laisseroient pour cela d'estre aussi bõnes que si elles se nourrissoient d'insectes & veneneux animaux, voire, peut-estre, seroient-elles meilleures: car il est difficile à croire, qu'elles se nourrissent d'animaux ve-

neneux, ſans contracter quelque qualité maligne, s'il eſt vray ce qu'il allegue de Gal. *lib. de ſimpl. medicam.* que l'aliment augmente, ou diminüe la vertu des animaux : Et tout ainſi que le laict de chevre, qui ſe fait de leur ſang, deuient plus froid par l'vſage des herbes refrigeratiues, & le ſang de bouc plus propre à briſer la pierre, ou calcul, en ſe nourriſſant des plantes aperitiues: Pourquoy eſt-ce, qu'en ſuitte de ſon diſcours, on ne pourra conclurre, que le ſang des Vipères ſera plus veneneux, par l'vſage des animaux veneneux, & par conſequẽt leur chair, qui s'engendre du ſang?

Les trois reſponces qu'il allegue contre ſon objection ne concluent point, ne pouuant tirer la premiere du texte exprés d'Ariſtote. Et ſi quelqu'vn eſtime la chair des cailles, eſtourneaux & autres eſtre pernicieuſe, lors qu'ils ſe nourriſſent de quantité pag. 16. 17.

d'hellebore, ciguë, & napellus, que dira-il? Quo si le laict de chevre nourrie d'hellebore, & des Nourrices qui ont prins des medicaments laxatifs purgent les enfants, pourquoy est-ce que les animaux ne contracteront la qualité des venins qui leur seruent de nourriture? C'est vne belle affaire! qu'il faille que par necessité de Pharmacien ie parle en Philosophe, & que
Pag. 17. en respondant à la seconde raison, touchant la double substance de l'aliment des Viperes allegué suiuant la subtilité de Baldus, Angelus, i'ose dire que ceste distinction du venin, d'auec la partie alimenteuse peut auoir lieu, eu egard à l'homme qui ne se nourrit de venins, mais au respect des Viperes, animaux veneneux selon luy, que dira-il? Et si ceste replique est vraye, il faut conjecturer que des animaux veneneux les Viperes font vn sang plus veneneux, s'ils en font vne bile plus veneneuse : tout ainsi que les

viandes bilieuſes aux hommes bilieux engendrent plus d'excrements & de ſang bilieux, que non pas vn pituiteux d'vn aliment phlegmatique. Et partant, il ne ſera hors de raiſon de dire, ſuiuant la force de ſa doctrine, Que les Viperes ſe nourriſſants de venins, elles cõtractent quelque qualité veneneuſe, ainſi qu'il le dit peu apres de leurs tannieres, & n'en ſont pourtant lezees, pour eſtre doüees de ceſte proprieté d'y reſiſter: tout ainſi que les poules mangeans des Viperes & Serpents n'en reçoiuent aucun detriment, que de poſer pluſtoſt leurs plumes, & d'eſtre plus maigres (ainſi que mes chats qui en mangerent trois douzaines, ou plus, dans la tour où ie les tenoy) & d'eſtre plus propres à guerir de la ladrerie, ou maladies de ſemblables eſpeces, comme ie l'ay veu pratiquer à vne Dame de qualité. Ceſte diſpute (dira le bon-homme)

ſurpaſſe la cognoiſſance d'vn Pharmacien, qui ne doit auoir que celle de preparer & meſler, il ne luy oſtera celle d'eſlire, ou choiſir le bon d'auec le mauuais, ne fut-il que ſon naturel enclin plus à l'vn qu'à l'autre.

Mais parce que i'ay allegué ce que deſſus parlant au Paralelliſte, & raiſonnant *argumento ad hominem* non ſelon mon ſentiment, ie reſpondray directement, & diray, Que les Viperes Lyonnoiſes ſe nourriſſent d'animaux veneneux qui correſpondét aux cantharides, bupreſtes, & chenilles de pin, à ſçauoir des araignees, eſcarbots, crapauts, lezards, lezardelles, ſerpents, & autres, de meſmes que l'experience nous l'a faict voir tant de fois, ſoit à la chaſſe, ou dans nos boutiques. Contre cecy, à quoy ſert *vſus rationis magiſter*, & ſon babil, & ſes ſuppoſitions. Ce n'eſt pas pourtant que pour recouurer leſdites Viperes meilleures, il ſoit neceſ

necessaire qu'elles fussét nourries d'animaux veneneux, ainsi qu'il a esté dit cy dessus: ce que ie peux preuuer en ceste sorte: Les Viperes deuiennent meilleures par la nourriture de tels animaux, ou c'est que la proprieté qu'elles ont de separer le venin d'auec l'aliment s'augmente, ou qu'elles deuiennent plus charnues. L'experience nous faict voir que lors qu'elles ont des animaux veneneux dans le ventre, elles paroissent veritablement grosses, mais non si charnues, poulpues & nourries que celles qui en sont exemptes, au cõtraire plus extenuees. D'asseurer le premier, cela ne se peut: car premierement tels animaux pour l'ordinaire n'ont ceste faculté de resister aux venins. Et que cela fust, comment est ce que la faculté specifique des Viperes, distincte en espece des facultés des crapauts, & semblables, en pourra estre fortifiee & augmẽtee?

Ne feroit-ce pas introduire vne con-fufion des efpeces en la production des chofes, & affeurer contre la maxime commune des Philofophes, *Propria corrupti accidentia manere in fubiecto*: Ie ne veux philofopher fi auant, mais dire feulement que la troifieme raifon ne fait rien, pour dire que les Viperes ne deuiennent plus veneneufes fe nourriffants d'animaux veneneux: moins encore que ne s'en nourriffans, elles foient moins bõnes, ce qui eftoit en queftion: & fi par le meflange des medicaments aromatiques, la chair des Viperes, prefuppofé & non preuué veneneufe, deuenoit alexithere, il faudroit les y mefler auec leur venin, qui deuiendroit alexithere par le meflange des aromates. Et quelle nouuelle Philofophie, qu'vne chofe veneneufe ne fe defpoüille pas feulement de fon venin, mais deuienne anti-venin, par le meflange des aromates, ie ne

ne croy pas qu'il treuue ceste doctrine dans l'Autheur du Theriaque à Pison, qui peut bien auoir escrit, que leur chair perd son venin par tel meslange, mais non pas, qu'elle deuienne alexithere.

Venons à la remarque faicte en la seconde raison, où nostre Paralelliste veut asseurer, selon l'Autheur *de Ther. ad Pison*, qu'il faut que les Viperes posent leurs despoüilles auant qu'estre admises dans le Theriaque, d'autant que se sont reliquats d'vne qualité maligne, contractee durant le temps qu'elles ont demeuré dans leurs tannieres. Ce qui me faict encor douter, veu ceste raison, que le liure *de Theria. ad Pison.* ne soit faussement attribué à Galen, parce qu'il me semble qu'il faut iuger de mesmes des despoüilles Printannieres, que des Automnales: aussi ne sont-ce que surcuirs & epidermes d'icelles. Sauf meilleur iugement,

ie n'ay encor ſceu qu'aucun aye ſouſtenu que leur deſpoüille Automnale ſoit reliquat de leurs qualités malignes. Que s'il eſt vray que les Viperes augmentent dans leurs tannieres leur qualité maligne, à cauſe qu'elles abōdent plus en excrements, & que leur grand venin ne s'exhale, à raiſon du froid, il s'enſuit que leurs deſpoüilles Automnales ne ſont pas vn reliquat de leur qualité maligne procedant de leur venin, lequel durant la chaleur de l'Eſté s'exhale. Si dōc ces deſpoüilles Automnales ne sōt effects de leur venin, pourquoy eſt-ce que les Printannieres le ſeront? Deſireux pourtant d'apprendre, ie demande à Monſieur le Docteur Paralelliſte, comme ſe peut-il faire que les deſpoüilles Printannieres ſoient reliquats de la
Pag.17. qualité maligne, puiſque (ſelon ſon aduis) la partie veneneuſe des alimēts de la Vipere eſt ietté dans le fiel, & de

là aux genciues, & la partie alimentaire est conuertie en leur substance? Or est-il, que leurs despoüilles sont reliquats de la partie alimentaire, assimilee en leur chair & peau principalement, & non pas de la partie veneneuse. Il est donc hors de propos de dire que le cuir estant vn emonctoire de tout le corps, les Viperes y pourrôt decharger leur venin duquel leurs despoüilles seront produites. I'aduoüe bien qu'aux hommes la nature purifiant les parties, y iette bien souuent toutes sortes de mauuaises humeurs: mais pourtant ie n'ay encor ouy dire à aucun Medecin, que de ces humeurs s'engendre le surcuir. Et quand ainsi seroit, cela ne peut estre admis aux Viperes, qui ont vn conduit pour decharger leur venin aux genciues, non au cuir? I'atten la solution de ce doute, que i'ay mis en auant pour m'esclaircir, & me rendre plus sçauant en

la cognoiſſance des Viperes. Ie l'appuyeray encor ſur l'opinion de Mercurial, au Traité des venins, où il dit, Que les Viperes ſont plus froides en Hyuer qu'en Eſté, partant elles acquierent moins de venin dans leurs tanieres, & leurs deſpoüilles Printannieres ne ſeront reliquats d'vne plus grande qualité maligne.

Mercurial.

I'eſtime qu'il faut chercher quelque autre raiſon, pourquoy il faut attendre que les Viperes ayent jetté leurs deſpoüilles; ou c'eſt vn erreur de l'Autheur *De Ther. ad Piſon* ſauf l'aduis des Docteurs Medecins. Combien de fois dans ma boutique a-on veu deſpoüiller des Viperes, changer de couleur aprés la deſpoüille, & eſclorre les petits dans leurs tuniques? *Nouiſſimè* ceſte annee, au mois d'Auril, en preſence de Meſſieurs Sarrazin, & De la Moniere, & de quelques Maiſtres Apoticaires, on a veu quantité de Viperes

peres en la boutique du Sieur de Clercy; desquelles plusieurs jettoient encor le reste de leurs despoüilles. Et à la fin de Septembre, & commencement d'Octobre, annee presente, Sieur Iean Moze faisant voir des Viperes à Messieurs De la Clostre, & De la Moniere, on a remarqué y en auoir quelques vnes qui posoient le reliquat de leurs despoüilles. I'en ay eu qui se glissoient dans des fentes & trous des caisses, & des tannieres terrassees faictes exprés dans la tour de mon habitation, pour les quitter Les Sieurs de Clercy, Bissallard, & Viaul, & autres Maistres de ceste ville attesteront d'en auoir veu de mesme n'aguieres, comme autresfois dans leur boutique. Partant, il sera faux de dire, que les Viperes Lyõnoises soient si tardiues à poser leurs despoüilles, qu'elles ne se deuestent d'vne seconde, puisque l'experience le fait voir. Voylà que c'est, de suiure Pag. 18. & 19.

ſon caprice. Et que faut il dire aprés cela, ſinõ au Sieur Docteur Critique, qu'auec Ariſtote, *Dimittere ſenſus, & confugere ad rationes, non eſt Sapientis.* C'eſt à dire, ſelon vne modeſte interpretation, *Non eſt Philoſophi, ſeu ſapientiam amantis.* A Dieu ne plaiſe pourtãt que ie l'injurie, bien qu'il le merite, veu que ce n'eſt le propre d'vn bon Philoſophe, de dementir & advoüer Ariſtote ſur vn meſme ſujet; ce qu'il fait icy en moins de vingt lignes.

Les Viperes Lyonnoiſes ſont, ou ſerpents, ou Viperes; ſi ſerpents, elles poſent deux fois l'annee leurs deſpoüilles, ſelon Ariſtote par luy cité. Si elles ſont vrayes Viperes, elles poſeront leurs deſpoüilles deux fois l'annee, comme les autres ſerpents, ſelon Ariſtote; ou bien elles ne ſerõt ni Viperes ni ſerpents. Qu'il s'accorde dõc auec Ariſtote, ou auec luy-meſme, lors qu'eſtant au mois de May dernier

nier

nier dans l'Hostel-Dieu, il dit que les Viperes presentees (neantmoins legitimes) n'estoient que simples serpents.

Le docte Syluaticus estoit grand personnage, neantmoins la raison qu'il donne pour soustenir le dire de l'Autheur à Pison, semble n'auoir assez de force; ce qui ne me peut empescher de dire, que ce liure *de Ther. ad Pison.* (ainsi comme i'ay desia dict) ne soit pas de Gal. Et comme se peut-il faire que les Viperes, qui ne se nourrissent d'aucun alimẽt à elles propres deuiennent plus excrementeuses dãs leurs tãnieres, que hors d'icelles. Il ne sert rien de dire, que demeurant plus longuement dãs les lieux sousterrains à cause du froid, leur grand venin ne se peut exhaler: d'autant qu'il n'est necessaire que leur venin s'exhale, puis qu'il y a vn conduit destiné pour son euacuation, & qu'il est croyable que les Viperes craignans le froid Pag. 19.

grandement, entrent ſi auant dans leurs tannieres, qu'elles rencontrent les lieux chauds ſouſterrains,où eſtâts elles ſe purifient pluſtoſt de leur venin:car ayants ceſte proprieté de reſiſter au venin,& leur chaleur n'eſtant occupee à la digeſtion des aliments, pourquoy eſt-ce qu'elle n'agira ſur le venin, & rendra ſon ſang plus pur & exempt d'iceluy, & ſa chair meilleure ſe nourriſſant dans ſa tanniere d'vn ſang plus pur? D'eſtimer que leur chaleur naturelle ſoit oyſiue durant leur ſejour ſouſterrain, cela ne ſe peut. Il faut qu'elle agiſſe plus, ou moins, ſelon ſa force, eſtant proche d'vn ſujet ſuſceptible d'alteration, ſelon mon petit iugement, que i'oſe ſouſmettre à celuy de Monſieur le Docteur,qui eſt, ou doit eſtre bon Philoſophe, & non moy qui n'y ſuis obligé par l'exercice de mon Art. Pleuſt à Dieu que ie le fuſſe, ie feroy bien quelque choſe de

meil

meilleur que luy. Ie m'occuperoy à esclaircir les difficultés qui sont en l'election, preparation, & mixtion des Viperes, plustost qu'à censurer & tascher à diffamer les gens de bien.

Il me semble que dans mes particulieres curiositez, i'ay leu en quelque endroit des œuures d'Aristote, que les Viperes demeurent cachees quatre mois sous terre, lesquels (sauf meilleur aduis) commencent enuiron la fin du second mois d'Automne, & finissent au commencement du mois de Mars, si bien que cela estant, i'ay sujet de douter que le Liure *ad Pison.* soit de Gal. veu que si elles demeurent quatre mois, elles ne sortent pas plustost vne annee, & plus tard en vne autre: aussi on les treuue au commencement de Mars, en plain iour, tant soit peu que le Soleil soit picquant. Bien est vray qu'au plustost il faict chaud, d'autant plustost elles s'esgarent, & s'esgayent

s'eſgayent par la campagne, ſur tout pour iouyr de l'air, & chercher leur paſture, & reuenir apres dans leurs tannieres, comme ſouuent on l'a remarqué; meſmes le Sieur Guillaume Bugnet Maiſtre Apoticaire, tres-expert en cêt exercice qu'en ſa profeſſion. La premiere fois que i'en preſentay au College des Medecins enuiron dix douzaines de tres-belles Lyonnoiſes, ou pluſtoſt Dauphinoiſes, ce fuſt enuiron la fin de Mars, de l'an 1618. Si bien qu'il faut aduoüer qu'en nos terroirs les Viperes ſortent auſſi toſt de leurs tannieres, qu'en celuy de Rome, ou d'ailleurs. Vray eſt que d'abord plus librement elles s'eſgayent en vn lieu plus chaud, qu'en vn autre. Donc à faux le Paralelliſte veut conclurre icy, que les Viperes Lyonnoiſes, comme participantes de plus grande malignité, ne ſont receuables pour eſtre admiſes au Theria-
que

que. Ie dy qu'il veut conclurre, car si l'on examine bien son dire, on iugera qu'il conclud les Viperes Romaines n'estre receuables, en disant que les Lyonnoises participantes de quelque malignité (il ne dit pas plus grande) ne sont pas receuables : d'où ie peux former cest argument, auec sa permission. Pag. 24.

Les Viperes qui ont quelque qualité maligne ne sont receuables pour faire la Theriaque. Les Viperes Romaines participent de quelque qualité maligne : autrement ce seroit à faux qu'elles tiendroient le milieu entre les deux extremes selon Androm. & Gal. allegués par luy. Doncques les Viperes Romaines ne sont receuables pour faire la Theriaque. Ce n'est rien que d'appeller les Viperes Romaines moins veneneuses que les Lyonnoises, du moins à comparaison, (ce que ie desire monstrer cy-apres

estre faux) car cela ne peut estre, les
Pag. 21. Vipéres Lyonnoises estans (selon luy en la cinquieme raisou) d'autre espece que les Romaines : il faut qu'elles soyent ou serpents, ou basilics, ou autres. Il n'a si peu de capacité, d'admettre qu'elles soient basilics : & il n'en a pas asses (*pace eius dixerim*) pour faire voir qu'elles sont sous quelque autre espece d'insectes, cognues des anciens, pour estre plus veneneuses que les Viperès : Ou bien il aura treuué vne autre espece d'insectes & serpents. Que s'il le faict auec fortes raisons & demonstrations, tous les Medecins du siecle & la posterité luy en seront grandement redeuables. Mais ie veux bien tost faire voir par luy mesmes, que les Viperes Romaines sont plus veneneuses que les Lyonnoises : partant puis que nos Viperes ne sont ny basilics, ny autres serpents plus veneneux que les Viperes Romaines, co-

gnues

gnues des anciẽs,il faut qu'elles ſoient ſerpents communs: ainſi qu'il le dit au mois de May dernier dans l'Hoſtel-Dieu,& par ainſi moins veneneuſes que les Viperes Romaines.

Il faut que ie rapporte encores deux autres raiſõs que i'ay pour douter ſi le liure *de Ther.ad Piſon.* eſt de Galen,par ce qu'il ne marque pas au chap.20.cité par le Paralelliſte,le temps que doiuent demeurer les Viperes dans leurs cauernes, ce qu'il n'ignoroit aucunement, pour eſtre tres-ſçauant en la Philoſophie Peripatetique:& comme en pluſieurs endroits de ſes œuures, principalement au liure *De placitis Hippocratis, & Platonis*, Galen refute Ariſtote, il n'euſt manqué de refuter ſon opinion touchant le temps du ſejour des Viperes dans leurs maiſonnettes hyemales, s'il auoit composé ce liure; ou du moins il euſt dit combien de temps elles y demeurent. Pag.20.

Pag. 20. du Paralelle. La seconde raison est prise de ce qu'Andromachus au ch. 8. *de Ther. ad Pison.* confesse d'auoir choisi les Viperes, par ce qu'elles sont mediocrement veneneuses, moins que les basilics, plus que les serpens; comme si les Viperes y estoient mises comme veneneuses: veu qu'aprés luy nous faisons tout ce que nous pouuons pour oster leur venin, en leur coupant la teste, ostant les entrailles, separant la queüe, comme inutile, les lauans fort bien; & est tres-asseuré, que si la chair des Viperes estoit veneneuse, on ne la mettroit dans le Theriaque: Dauantage, le venin viperin y seroit inutile, voire nuisible; inutile, n'ayant aucune force de resister aux morsures des animaux veneneux; nuisible, parce qu'il infecteroit les ingredients de la Theriaque.

La raison de Curtin cy-dessus allegué & impugné ne seruira de rien, si

si bien que sans raison est escrit audit liure (ainsi que le Paralelliste rapporte) qu'Andromachus lors qu'il a meslé quelque venin dans la compositiõ du Theriaque, a choisi vn qui tient le milieu entre les deux extremes. Il deuoit employer le temps à rechercher la vraye raison pour laquelle Andromachus a mis la chair des Vipeires, & non celle des autres serpents, & ne se fier pas à l'Autheur *de Theriaca ad Pison.* dans lequel, peut estre, il ne trouuera ceste raison entiere, comme il l'a asseuree en son Paralelle. Il faut asseurément dire, qu'il a recognu leur vertu plus grande à resister aux qualités malignes, & venins, que les autres. Mais, quelle raison valable, & experience en rapporte-il, & où Galen l'a laissé par escrit ? Bien que ie ne sois qu'Apoticaire, & non Medecin, ma Profession ne m'adstraignant de lire Galen ; joint que ma capacité ne le

permet;si est-ce que ma curiosité m'y a porté quelquefois.

Pag.10. En la quatrieme raison, il y a vne repugnance à l'experience; car nous auons de tres-belles & bonnes Viperes, qui ne cedent en rien à celles qui naissent en Italie, ainsi que tout le College a recognu, par les marques qu'elles possedent; & qui sans doute ont esté cy-deuant bien cogneuës par le D. Symphor. Campese; mais, par malheur, à cause de la rareté de ses escrits, depuis luy incognuës en ce Pays, jusques à nous. Voyons comme il parle: *Nos autem asserimus, & in Gallia ipsa Narbonnensi reperiri plurimas Viperas, quæ in Theriaca reponi jure possunt.* Quant à nous, nous asseurõs que l'on trouue plusieurs Viperes dans la Gaule Narbonnoise (sous laquelle nous comprenons le pays du Dauphiné, suiuant l'opinion commune des bons Autheurs) qui meritoirement se peuuent

Libel. de Theriaca Gall. cap.2.

uent mettre dans le Theriaque.

De la cinquieme raison ie tire deux Pag.21. consequences, ou propositions du tout contraires à son opinion. La premiere que les Viperes Romaines sont plus veneneuses que les Lyonnoises. La seconde, que les viperes Romaines sont de diuerse espece; & les viperes qui produisent de plus facheux accidents, sont plus veneneuses. Voylà pourquoy les masles (selon luy) sont plus veneneux que les femelles; & les vns & les autres plus veneneux en Esté qu'au Printemps & Automne. Or est-il que les Viperes Romaines produisent des effects plus facheux que les Lyonnoises, sçauoir vne soif inextinguible, par toute sorte d'hydropisie: donques les viperes Romaines ne sõt pas plus veneneuses que les Lyõnoises. Voylà la preuue de la premiere consequence Celle de la seconde n'est pas plus difficile. Les viperes qui sont

de mesme espece produisent de mesmes effects, & semblables accidents: mais les viperes Romaines à jeun, & en Esté, produisent des effects plus grãds qu'au Printemps, & aprés auoir repeu, & maché des viandes.

Mercurialis cité dit, que les masles causent des accidẽts plus fascheux que les femelles; les vns & les autres en vn corps pituiteux produisent l'assoupissemẽt, au bilieux l'icteritis, qui sont accidents diuers, & non de mesme nature: Dõncques, les viperes Romaines entre elles sont de diuerses especes; & par la mesme raison, vne mesme vipere sera de deux especes, pouuant faire diuers effects, selon la diuersité des sujects, le temps & l'heure de la morsure. I'ay jà dit, & le repete, que si i'estoy bon Philosophe, ie feroy voir par les regles & maximes de la Logique, que le cinquiéme argument, ou raison, est vn pur Sophisme:

me : mais ma plume ne se peut esten-
dre si auant. (Ioint que quelques-
vns estiment, que les Apoticaires
n'ont de la doctrine pour parler per-
tinemment, & mesmes pour faire
responce au Paralelliste, comme s'ils
n'estoient capables de ce faire, ou
faire des Docteurs. *Transeat.*) Ie ne
lairray de dire, que i'ay remarqué
que nos Viperes n'apportent vne
aussi grande soif que celle que Ga-
len remarque., au liure des simples,
cité; mais qu'elles n'en apportent du
tout point, cela est faux : car el-
les causent la fievre accompagnee
d'alteration, plus ou moins grande,
selon la disposition du sujẽct blessé
de leurs morsures; & si le malade en
doit mourir, la soif est extreme, & la
langue grandement seche & aride.
Ce qui a esté obserué en vn vieillard,
l'vn des premiers chasseurs de viperes
en ce pays, qui a esté mordu par trois

fois,& en fin mort,auec extreme alteration,& resverie, qui se rendit en assoupissement;ce que ie tiens de Monsieur De la Moniere Docteur Medecin, & digne de croyance, lors qu'il estoit Medecin des Hospitaux de Lyon. Ne faut pour cela conclurre, que les Viperes Lyonnoises, pour ne causer la soif si estrange que les Romaines, soient de diuerses especes. Telle soif n'est pas vn accident inseparable de la morsure des Viperes; & quand il le seroit, son allegation seroit nulle,car *Plus & minus,non mutant speciem*. Si ce deuot Religieux (ie croy qu'il veut parler du Frere Apoticaire
pag.21. du Grand College des R R. P P. Iesuistes) n'a eu ceste alteration, c'est qu'il eut secours de bonne heure, aussi tost mordu,aussi tost secouru.C'est ce que peuuent attester les Sieurs de la Clostre, & de Rhodes Docteurs Medecins, & Viaud Maistre Apoticaire

caire Iuré. Si i'ay bonne memoire, il me ſouuient qu'ils dirent que d'abord il euſt des vomiſſemens & des reſſerremens de cœur,comme s'il euſt eſté entre deux fers chauds, & qu'il auoit ſoif,les levres fort enflees & difformes. Ce n'a pas eſté d'vn vipere Romain,mais d'vn Lyonnois.Et pour confirmer nos trochiſcs preparés des viperes Lyonnoiſes,ou Dauphinoiſes, croit-il que Meſſieurs les Chancelier & Profeſſeurs de la fameuſe Vniuerſité de Montpellier ne ſoient plus ſains d'eſprit que luy, pour les appreuuer, ou deſapreuuer. Ignore-il qu'ils n'en ayent recherché les raiſons,de meſme que ceux d'Auignon,Prouēce, & Gaſcongne, voire iuſques à Paris: où le Sieur de Clercy vn des Iurés en a enuoyé ces iours paſſés, qui ont eſté appreuués,& tres-bien receus,& les meſmes effets & accidents recognus qu'à celles qu'il indique, ſans les auoir iamais

mais veuës, que par ouy dire. Ne sçait-il que le climat de Lyon & de Poictiers sont en mesme degré, & que celuy de Rome & de Malthe sont au quarantecinq.

Il n'est point question d'argumenter, ny paradoxer icy, pour luy mettre en auant des Histoires au lieu de fables. Qu'il sçache *(expertus Robertus potest vera narrare.)* que moy estant à
En l'ānee 1600. Rome en mon Printemps, y conduit par feu Monsieur de Noyelles fameux Apoticaire, & qui a preparé tres-artistement la Theriaque plusieurs fois, & dés l'annee 88. m'ayant mis dans vne tres bonne boutique d'vn Maistre de Nation Lyonnoise, s'entend du Gouuernement: comme il preparoit des trochisques & la Theriaque, qui ne s'y prepare guieres plus comme à Venise. Le iour dōné d'execution de quelques douzaines de Viperes, vn mien compagnon Parisien

voulant ſe iouër d'vne vipere (feu Mr. Guignard eſtant preſent) fut ſurpris,piqué & mordu, au metacarpe proche le poulce,ce fut à auoir recours au Theriaque, & de plus au feu & au fer.

Il n'en arriua moins d'vne teſte coupee dans ma boutique à vn ieune homme à moy remis par le Sieur Potot Maiſtre Chirurgien Iuré de ceſte ville, lequel ſouffrit quelques accidents, & en guerit ayant pris du Theriaque auant que d'aller chez ledit Sieur Potot pour y eſtre pensé.

Ce qui eſt plus remarquable encor, en vn ſeruiteur Lorrain nommé Thiriet, aſſes cognu de pluſieurs en ceſte ville, pour auoir demeuré deux ans dans ma boutique, il fut curieux de ſçauoir ſi vn vipere mort,& gardé depuis huict iours, auroit ſes dents. Il luy ouure la gorge,& paſſant le doigt index deſſus la dent,fut piqué ſimplement

ment, piqueure qui fut ſuiuie de tous les accidents ordinaires, dont il fuſt mort dans ſept heures, n'euſt eſté les remedes de mon Theriaque, & le bouton de feu qui luy fut appliqué chez le Sieur Feret Maiſtre Chirurgien. Il ſe croyoit auparauant eſtre à l'extremité de ſa vie,& ne demandoit qu'à ſe confeſſer,cõme il fiſt au R.Pere Prieur des Carmes Deſchauſſez, qui atteſteroit de tout,s'il en eſtoit beſoin.

Vn defunct Archer boiteux reſſentit certainement tous les effets que les Autheurs aſſignent à la vipere. Piqué d'vne, ſoudain ſucça ſa piqueure, & deuint enflé & eſchauffé à l'extreme. On euſt recours à feu Maiſtre Cheurier, ancien & tres-bon Apoticaire, qui le ſecourut auec la Theriaque de Lyon, & le guerit : Ie ne me ſouuien pas quel Medecin fut appellé, ouy que feu Maiſtre Begule Chirurgien Iuré l'aſſiſta.

I'ay

I'ay parlé cy-dessus de Maistre de Noyelles, ie diray encores de luy ce qu'il a asseuré au Sieur Antoine Colin l'vn de nos anciens Iurés, que se rencontrant dans la Toscane, vn pauure homme mordu & piqué d'vne vipere, fust secouru & promptement guery par l'vsage & application de son Theriaque faict à Lyon, qu'il portoit auec luy pour son vsage particulier.

Il ne faut de plus asseurees marques de la bonté de nostre Theriaque, que l'espreuue faicte en vn de mes Chasseurs, qui fut malade à l'Hostel-Dieu de ceste ville, piqué d'vne vipere, & à l'instant saisi de tant d'accidents que tout ce qu'il peut faire, fut de s'appliquer vne vipere pestrie (suiuant sa creance) sur sa playe ; neantmoins il falut auoir d'autres remedes, & sur tout du Theriaque, par le moyen duquel il guerit. Son gendre aussi piqué n'eust ce bon-heur : car il en mourut

à Bourgoin. Pour la difference des piqueures des ſerpents, ie rapporte qu'vn ſien compagnon piqué d'vn ſerpent ordinaire, ne reſſentit que les accidents à la partie, auec douleur tres-grande, & fievre continue, dont il guerit auec vne prinſe de Theriaque qu'il portoit ſur luy.

Pour preuue encore de la vertu & des effets qu'ont les Viperes Lyonnoiſes, ie diray ce que i'ay remarqué & pratiqué par l'ordonnance de feu Monſieur Bugnet, fameux Medecin, & tres-bien merité du public, qu'eſt le boüillon d'vne Vipere preparee ſelon l'Art, puis l'eſpace de vingt iours, dont vn Gentil-homme Dauphinois aagé de cinquãteſix ans, guerit d'vne vieille morphee, tendant à ladrerie, luy ayant faict changer de peau, en perdant vne cõme eſcailles tres-delices.

Vn Maiſtre Eſguillier nommé Liſier, demeurant en rue Merciere, il y a enuiron

enuiron huict annees, que se ioüant par mespris d'vn Vipere Lyonnois, fust mordu & piqué proche l'espaule. Pour remede il prend d'vne certaine poudre par luy composee, laquelle il vantoit (au temps de la plus grande affliction de peste en ceste ville) estre preseruatiue de contagion pour trois mois, voire six, & remede tres-efficace pour la guerison. Trop plus de personnes qui en acheterent vn escu d'or la prise en ont faict l'experience tres-funeste pour eux. Et luy alors de sa blesseure, dont il eust couru hazard de sa vie (comme il fist tout à faict par la peste) s'il n'eust obserué l'ordonnance de feu Monsieur Fournier decedé, Doyen du College des Medecins de ceste ville, qui estoit l'vsage frequent du Theriaque Lyonnois, & appliqué sur la scarification.

Vn nommé Des-Combes (signalé Salt-imbanque) lors que le Roy estoit

en Languedoc en l'annee 1622. desireux de voir quelque nombre de Viperes dans vne caisse, & les voulant traiter, comme il estoit coustumier sur le theatre, fut piqué, & mordu au poulce droict, dont plusieurs symptomes s'ensuiuirent iusques à vne enfleure tres grãde des testicules. Ayant recours à son Oruietan il n'y treuua non plus d'effect qu'à Tours, quand il voulut manger du sublimé. S'il n'eust vsé des remedes ordinaires & de la vraye methode pour telle guerison, certainement il eust receu le salaire deu à sa temerité. Il ne peut empescher pourtant qu'il ne pelat par tout le corps; ce qui a esté remarqué par le Sieur Iaques Verdan Maistre Iuré en ceste ville. Ledit Des-Combes eust suby mesme accident en ceste ville, n'eust esté le secours que nous luy apportasmes par la Theriaque de l'annee 1619. & autres remedes iugés propres

pres. Feu Monſeigneur le Duc de Nemours deſira voir ceſte cure en ma boutique. Quelques iours apres ſa conualeſcence, il voulut faire vn autre eſſay. Pource il fiſt porter les meſmes Viperes chez la Reyné, logee à l'Archeueſché, & en preſence de Monſieur Ribete Medecin pour lors de ſá Majeſté, & de Monſieur Dance ſon Apoticaire, moy y eſtant auſſi auec quelques amis, il auoit faict diſpoſer vn drole de valet bien preparé ſoit par l'Antidote, ſoit par munition de gueule, & le fiſt mordre à vne vipere en la partie ſeneſtre au deſſus du cœur, iuſques au ſang, & ce par vne femelle, qui y imprima ſes quatre dẽts. Le galant voulant faindre tombaſt en ſincope, & euſt beau prendre ſon Oruietan, ſans noſtre Theriaque, il pouuoit bien dire *bona notte.*

Vn nommé Bacoart Vigneron, & Chaſſeur de Viperes, natif en Dauphi-

né, fut blessé à la main droite, & prudemment il eust tost recours aux remedes qui luy furent administrés tres à propos, & n'eust que la Theriaque, tant interieurement, qu'exterieurement, auec la scarification.

Ceste-cy est plaisante, faicte à Poictiers, attestee par Sieur Iean Moze vn de nos Maistres, qui en eust le plaisir, & par le recit qu'en a faict celuy duquel il s'agit, qui est encores viuant. Il se nomme Louys Pic, Chasseur tres-expert de Viperes dans Poictiers. Estāt traité extraordinairement en vn disner auec des Escoliers en Medecine François & Allemands, il beut abondamment. Bien nourry qu'il fust, & tout esbaudy, voulut boire accompagné de trois Viperes dans vn verre plein de vin. Ces Viperes crainte d'estre noyees, ou enseuelies dans ce corps, chercherent leur seurté, & s'attachent au né de ce Louys Pic. S'il y

eust de la tragicomedie, c'est sans doute, car comme il fut question de recourir aux remedes, on se treuua bien empesché. L'on luy fit aualer promptement du Theriaque de Poictiers, fort enflé & boussy qu'il estoit. Sa femme venue au secours, le fit porter dans son logis, où on luy fist boire vn verre de vin, dans lequel auoient boüilly deux de nos simples, non de Crete, ains du territoire mesme, dont il fut guery, & rendu aussi dispost qu'auparauant.

Mais quittons vn peu nos histoires, & venons à sa sixieme raison, par laquelle il semble peruertir le sens du texte d'Aristote, pour luy faire dire ce qu'il n'a iamais pensé, & pour tesmoigner sa malice & l'enuie qu'il a de detracter de son prochain. Ie retourne au recit de Mercurial, car ie n'ay veu Aristote, l'enuie que i'ay eu de respondre tost à ce Paralelliste, pour empes- Pag. 21.

cher que ſon venin ne ſe gliſſe dans l'ame des plus foibles eſprits, ne m'a permis le feüilletter, non plus que d'autres liures qui m'auroient fourny beaucoup plus dequoy faire cognoiſtre ſes erreurs: Mercurial dit, *Cæteri ſerpentes hyeme latent in terra, vipera autem in ſaxis:* Les autres ſerpents en Hyuer ſe cachent dans la terre, & les Viperes parmy les pierres, & dans les rochers: mais luy dit ſimplement, les Viperes ſe treuuent dans les creux des rochers, & les ſerpents ſous la terre, ſans faire mention de l'Hyuer. Il faut bien qu'au Printemps, Eſté & Automne, que l'on chaſſe aux Viperes, qu'on les treuue aux lieux où elles ſont pour repaiſtre de iour. Ce n'eſt touſiours dans les rochers où elles habitent, ainſi qu'ont obſerué ceux qui les chaſſent, & moy pluſieurs fois, tant en Italie qu'en ce pays. Vn de mes fils, de ma Profeſſion, curieux de ceſte

chaſſe

chaſſe à Poitiers n'aguieres, l'a auſſi remarqué.

Mais voyons ſon impoſture, aſſeurant que les œufs des Viperes Romaines, non pas de celles de ce pays, ſont rangés dans leur corps l'vn apres l'autre, à la façon des grains de chapelets, enfilez en vn cordon. Ceſte ſeule fauceté eſt capable de porter Meſſieurs les Magiſtrats d'ordonner la ſuppreſſion de ſon liure. Peut-eſtre que comme il n'a pas eſté à Rome, il n'a pas obſerué en quelle façon ſont rangés les œufs dans le ventre des Viperes de ce pays là. Il doit donc eſtre renuoyé à l'experience. Que s'il l'a obſerué, il merite punition, comme impoſteur, ou du moins vn bon deſadueu du College de Meſſieurs les Medecins Lyonnois. pag. 22.

Lors que Gal. au liure de *medicinis facilè parabilibus*, dit, Que la teſte de la Vipere eſcraſee ſur ſa bleſſeure la Pag. 23

guerit, il ne le faut pas entendre ſi cruëment comme fait le Paralelliſte, d'autant qu'il s'enſuiuroit que perſonne ne mourroit de la morſure des Viperes, qui ſe ſeruiroit d'vne Vipere eſcraſee. L'experience n'a encor faict voir, ny icy, non plus qu'à Rome, vne ſi grande energie en la teſte des Viperes. Que ſi elle a tant de force pour reſiſter au venin, pourquoy eſt-ce que l'on ne la prepare en l'eſcraſant, & contondant de telle façon qu'elle ſoit reduite en paſte, pour eſtre facilemẽt meſlee auec les autres ingredients du Theriaque? Cela me faict croire qu'elle n'a pas tant de vertu qu'il eſtime. Auſſi Galen diſant qu'elle guerit ſa morſure, a voulu dire qu'elle ſert à la guerir, ainſi que nous auons remarqué aux hiſtoires cy-deſſus, pourueu que l'on y faſſe les autres remedes. Et ainſi nous reſpondons à l'authorité du liure *de Ther. ad Piſon.* duquel nous

pre

prenons encor ſujet de douter s'il eſt enfant legitime de Gal. en ce que la chair de Vipere appliquee ſur ſa morſure ne la guerit à l'inſtar & maniere du Scorpion eſcrasé ſur ſa piqueure, ſçauoir ſeuls, ſans faſcheux accidents & danger de mort, car il faut auoir recours aux autres remedes, & qui ne le voudra croire en faſſe l'experience bon il treuuera ce dire veritable. Ie ne nie point que les Viperes ne ſoient vtiles pour guerir la lepre en ſon commencement, ainſi que nous l'auons experimenté, & cy deuant remarqué: mais la raiſon qu'il allegue me fait ſoupçonner qu'il ne cite pas bien Galen, ou peut-eſtre le paſſage eſt corrompu de l'onzieme de la faculté des ſimples medicaments, ch. 2. car cõme ſe peut il faire que les Viperes, à cauſe de leur faculté deſſicatiue, guериſſẽt la lepre, qui eſt vne affection atrabilaire, chaude & ſeiche *& veluti cancer vni-*

uerſalis non vlceratus? Le moyen encor de ſa confirmation, ou preuue de telle faculté des Viperes, m'induit d'auãtage à le croire : car ſi ie coniecture bien, il entend parler de la chair des Viperes, laquelle eſtant froide & humide de ſoy, ſelon Mercurial, ne pouuoit communiquer vne faculté deſſicatiue au vin dans lequel vne Vipere auoit eſté ſuffoquee, & en ſi peu de tẽps qu'il faut pour la ſuffoquer. Quelle vertu pouuoit tirer le vin de la chair des Viperes entieres non eſcorchees?

Ayant faict voir le peu de valeur & fauceté de ſes raiſons qui ne ſont que Sophiſmes, nous conclurrõs, Que les Viperes Lyõnoiſes ont le meſme effet que les Romaines. Ce qui a obligé le College de M^rs. les Medecins de Lion, apres vne exacte & curieuſe recherche de les appreuuer, il y a lõgues annees, cõme vtiles & propres pour eſtre employees dans la compoſition du The-

 riaque

riaque preparé pour le seruice de sa Majesté. Mais il est si malicieux, que pour combattre la verité, & nuire aux personnes bien meritees du Public, il se jette de la fauceté de ses raisons dãs vne imposture & effronterie insigne & indigne d'vn hõme qui se dit Medecin charitable. Il asseure contre sa cõscience, que l'Approbation du College n'a pas esté faicte iuridiquemẽt, pag. 24. ains par surprise, ayant esté mendiee de porte en porte chez quelques particuliers, les Medecins n'en ayans iamais ensemblément deliberé. Qu'il rappelle sa memoire, s'il n'estoit pas enuiron le 20. Mars, auant midy, dans la sale de la maison où ie fay mon habitation & tiens boutique, en l'assemblee de Mrs. les Medecins iusques au nõbre d'onze, luy pour douzieme, qui vaut autant que le 13. Leur Approbation est inseree cy dernier pour estre reueuë en sa mesme forme & teneur,

&

& mesme datte. Il y fut resolu que les Viperes presentees estoient bonnes & receuables, & quoy que nous fussiõs au commencement du Printemps qu'elles n'estoient moins bonnes, veu que la fin de l'Hyuer auoit esté fort temperee. Il est vray que Monsieur de la Clostre, tout seul, s'opposa à leur reception, estimant auec deux ou trois de nos Maistres Apoticaires, qu'elles auoient esté trop tost chassees; ne disant pas quoy les Viperes Lyonnoises ne soient bonnes pour la composition du Theriaque. Aussi depuis ce temps-là il n'a refusé d'assister à la fabrique des trochisques viperins preparés par lesdits Maistres opposans, ayant apposé le seau du College, aux Approbations, estant 7. ou 8. annees Procureur dudit College, & honnorable Compagnie, lors que tant lesdits Maistres que les autres se sont donné l'honneur de l'y conuier pour

y assister, ainsi que les autres Messieurs Docteurs. Ie m'inscrits en faux contre la pretendue doute du Certificat des Medecins soubsignés, disãt Qu'au 15. Auril 1619. se celebroit la solemnité de Pasques, si bien que pour la reuerence de la feste, le College ne s'assembla. Pour moy i'estime qu'il estoit lors en son humeur atrabilaire, ou sans memoire & iugement de mentir si impudemment, car la feste de Pasques estoit en l'annee 1619. le 31. Mars. Qu'on reuoye les Calẽdriers. Et apres croyés à ce critique Medecin, ou plustost satyrique Docteur, quand il dit qu'il n'a pû permettre, sa conscience sauue, qu'on abuse Messieurs les Recteurs de l'Hostel-Dieu. Qu'il donne au Public son Paralelle pour faire voir la sincerité de son intention, & empescher que la Verité ne s'eclipse, laquelle, parce qu'elle ne peut pas estre déguisee, les Poëtes l'ayant peinte tantost Pag. 25.

tost

toſt toute nue, tantoſt ſimplemẽt habillee, il promet parler d'vn diſcours naïf & ſans fard: mais c'eſt *per ἀντίφρασιν.* Et que peut-on attendre de celuy qui aprés auoir aduoüé les Viperes bõnes & receuables au mois de Mars, poußé par autruy cõme vn aueugle, mit en lumiere vne Theſe pour ſouſtenir le contraire, peu de mois apres? Ne ſçait-on pas comme alors il fut hué & ſifflé, ne pouuant repliquer aux doctes repliques de Monſieur de la Moniere, ſouſtenant le contraire, & receut ce reproche, de plaider contre ſa propre cedule, que luy fit Sieur Louys Panthot tres-expert Maiſtre Chirurgien, preſent Monſieur de Tourueon Conſeiller en la Seneſchauſſee & Preſidial commis moderateur de ces diſputes par Monſieur Olier Sur-Intendant de la Iuſtice. Ne meriteroit-il à preſent de receuoir vne forte & verte Mercuriale, par vne cenſure du College, auec vn

vn desadueu de ses Collegues, ou du moins rougir de sa honte?

Nous sommes gens de bien, & luy trop foible ennemy, pour nous peiner à minuter sa ruine. Vray est que nous sommes marris de ce qu'à haute voix, & faucement il publie l'vsage de nos trochisques nuisible à la santé humaine, non de crainte que nous ayõs qu'il en empesche la debite, mais parce qu'il veut frustrer le College de Mrs. les Medecins de l'honneur qu'il en reçoit, pour auoir authorisé vne chose iuste: & descrier le Corps des Maistres Apoticaires, où il n'y a personne de si mauuais naturel, qui voulut, ie ne diray pas entreprendre, mais seulement penser à luy nuire. Ils le recognoissent Docteur Medecin collegié. Que s'il est reduit à mescontentement, qu'il en accuse son infortune, ou le peu de credit que sa langue serpentine luy a aquis parmy les gens de bien. Venons à son Paradoxe second. Pag.26.

Parado-xe II. pag.27. Il n'y a aucun de nous qui n'accorde, que au plustost que les Viperes sõt prises il ne les faille mettre en œuure, & les preparer en trochisques, de crainte qu'elles ne deuiennent maigres & extenuees, non point qu'on craigne qu'elles deuiennent plus veneneuses en les gardant, suiuant le conseil de l'Autheur à Pamphil. ch.9. parce que c'est vn liure qui est reputé par les Docteurs, illegitime, & non escrit par Galen. Nous aduoüons que par la faim le *virus* des Viperes se réd plus violent, mais que pour cela elles ne deuiennent pas plus bilieuses, ny dés aussi tost plus veneneuses. Ce seroit hors de raison, veu que ce sont animaux froids & humides, qui endurent la faim fort long temps, selon Mercurial, au liure cité : partant, si le dire commun des Philosophes est veritable, *Comparatio omnis altero pede claudicat*, il sera vray en l'exemple qu'il apporte

apporte de l'homme, duquel la saliue est plus salee & amere lors qu'il est à jeun, qu'autrement, & deuient plus bilieux & veneneux par la faim : car c'est vn animal plus chaud que les Viperes, qui comme tout autre serpét, mesme en Esté, & durãt les plus grosses chaleurs, ont la chair actuellement froide. Qu'ainsi ne soit, i'ay veu des femmes en Italie en auoir autour du col nud, & au bras, pour ressentir dauantage de fraicheur. Vn nommé La Colombiere, Mandeur de la Communauté de cette Ville en mettoit dans son vin lors qu'il vouloit boire plus frais en Esté, & en faisoit boire à ses amis, sans aucun danger. Ie dy dõc qu'il ne faut entendre le dire de Serapion si estroitement que le Paralelliste fait, mais d'vne longue faim. La raison en est euidente, en ce que les Viperes estants d'vn temperament froid & humide, elles ont peu de cha- Pag. 27. ligne 14.

leur naturelle ; & partant, pour peu d'aliment qu'elles ayent prins, elles demeurent long temps sans auoir faim, ne pouuant digerer que lentement l'aliment qu'elles ont deuoré. Ce que l'experience journaliere confirme, ayant souuent treuué dans le ventricule des Viperes gardees plus de six jours, des crapaux, & lezards presque tous entiers. Ainsi l'authorité de l'Autheur du liure *de Ther. ad Pison.* determinât le nombre des jours qu'il les faut garder, à deux seulement, n'est de grande consideration : non seulement parce qu'en cét endroit il ne parle des Trochisques de Viperes, mais du sel Theriacal (comme dit Cathelan Maistre Apoticaire de l'Vniuersité fameuse de Montpellier, & mon contemporain, ayant eu l'honneur d'estudier auec luy en nostre Profession dans ladite Ville) & qu'à present il est question de la Theria-

que, en la composition de laquelle il ne fait mention de ces deux jours. Argument tres-euident, que de necessité il a jugé telle obseruation de deux jours n'estre necessaire pour la confection du Theriaque. Ou bien, qu'il die pourquoy il n'en a pas fait mention, aussi bien que lors qu'il a parlé du sel Theriacal, veu mesme qu'au liure à Pison, il fait mention plustost du Theriaque, que du sel Theriacal? D'icy ie tire vne grande preuue, que le liure à Pison n'est pas de Galen. *Primò*, parce que plusieurs doctes Escriuains de cette matiere (remarque Cathelan) estimẽt que du temps de Gal. on n'employoit point à Rome d'autres Viperes que celles qui venoient d'Affrique par la mer, qui demeuroient plusieurs semaines par les chemins. *Secundò*, de ce que Damocrates chez Galen, au liure premier, *de Antid.* ch. 37. parlant des Vipe-

res sur ce sujet, il dit: *Æstate grandes viperas bis decem venator captas quas recenter attulit*, il ne dit pas, *recenter accepit*: aussi Damocrates ne le pouuoit dire, car il demeuroit au Pons en Bithinie, là où il n'y a aucunes Viperes; & toutefois Galen ne le reprend pas, ce qu'il eust fait indubitablement s'il eust composé le liure à Pison, & iugé necessaire & important de ne garder les viperes que deux iours, pour la composition du Theriaque. Ce que sçachant tres-bien Messieurs les Professeurs de l'Vniuersité en Medecine de Montpellier ont permis aux Maistres Apoticaires de faire les trochisques de viperes transportees de Poictou à Montpellier, ce qui ne se peut faire en moins de douze iours, & se seruent depuis de celles de Lyon, ainsi qu'a esté dit cy-dessus.

Mais à fin de sapper son opinion sans delay, ie le veux presser par ce dilemme.

lemme. Il ne faut garder les viperes que deux iours, ou bien de peur qu'elles ne deuiennent veneneuses, par la faim : ou bien de peur qu'elles ne s'amaigrissent. Nous auons suffisamment monstré qu'elles ne s'amaigrissent, & Marcus Oddes le confirme, disant : *hæ per mensem & vltrà absque cibo & viuunt, & rectè se habent.* Elles ne peuuēt deuenir plus veneneuses, parce qu'en leur chair elles ne le sont aucunement, & que durant la faim, elles n'attirēt leur venin du *chystis-fellis*, dans leur chair, d'autant qu'elles le renuoyent tousiours aux genciues, par leur faculté specifique : & bien que le sang des Viperes vint à s'eschaufer par vne longue faim, il ne pourroit deuenir plus veneneux, parce qu'il ne l'est pas de soy, ainsi qu'il se collige facilement, de ce que dit le Paralelliste en son premier Paradoxe, en suitte de sa premiere raison par-

lant des aliments des Viperes. Leur venin doncques peut bien s'irriter par le ieusne, mais leur chair ne peut deuenir veneneuse.

Pag. 26. Ce qui est de bon en la seconde condition qu'il demande au Theriaque, est pris presque de mot à mot du Sieur Cathelan en la troisieme iournee de son discours, touchant l'election des Viperes, & y est grandemẽt loüable ledit Sieur en ce qu'il a tasché d'esclaircir, pourquoy on prefere les viperes femelles aux masles, ce que nul des anciens & modernes n'auoiẽt osé attenter, soit qu'ils iugeassent la cause de telle eslection, ou chois facile à cognoistre, soit qu'ils la iugeassent trop difficile, ou qu'ils se sont contentés d'escrire ce qu'ils auoient apris les vns des autres par traditiue.

Encor qu'il importe peu de sçauoir la raison de tel chois à vn Apoticaire, qui se doit contenter en ceste

compo

composition, comme aux autres, de suiure l'intention des Autheurs appreuués, & non d'en chercher la cause: *Artificis enim non est scire propter quid*, disent les Philosophes apres leur Aristote; si est-ce que ie m'efforceray d'en treuuer la raison, sans m'hurter à celle du Sieur Cathelan, duquel ie seray vn peu different: protestant neantmoins auec luy, de la quitter, si quelque curieux, par la bonté de son esprit, en treuue des meilleures. Ie dy dónc que pour trois raisons l'on prefere les femelles aux masles (ce que deuoit curieusement rechercher nostre Parallelliste, non pas faire du seuere Censeur des choses bonnes:) la premiere parce que des masles on tire fort peu de chair, & partant on a beaucoup de peine & peu de profit, d'autant qu'ils ont le corps deslié & gresle, ce qui procede de ce qu'ils s'agitent plus volontiers, n'ayant en soy aucun empesche-

ment, & qu'au coït ils debilitent leur force, & consument leur substance, tant par l'effort qu'ils font lors qu'ils s'accouplent auec les femelles, s'entortillants de telle sorte & si estroitement, depuis la teste iusques à la queuë, qu'à les voir en ceste posture, l'on diroit veritablement, que des deux ils ne sont qu'vne seule vipere à deux testes, tant est estroite leur conjonction; que par la grande quantité de matiere seminale qu'ils fournissent au coït, comme l'on le peut coniecturer par la multitude des vipereaux, qui se treuuent par fois, iusques au nombre de 20. dans la vipere. Aussi ont ils quatre genitoires & deux membres virils, ou verges. Et parce qu'il se treuue beaucoup moins de masles, que de femelles, ils ont beaucoup affaire, lors que les femelles entrent en humeur, & demandent le masle, qui s'accouplants auec plusieurs s'amai

Cathelan ex Baldo Angelo.

s'amaigrissent facilement. Le Docteur sçait bien par experience que Venus amaigrit, enerue, & affoiblit le corps, & la ceruelle.

La seconde raison est de ce que l'on manie les masles, auec plus de danger que les femelles, à cause de leur plus grand venin : d'où vient que ceux qui les escorchent sentẽt vn plus grand prurit aux mains, que ceux qui escorchent les femelles. Nostre Parallelliste qui n'en parle que par ouy dire, dit : que cela prouient de ce que d'autant plus que leur chair est veneneuse, d'autant plus elle est acre. Mais il se souuiendra de ce que nous auons dit, que la chair des Viperes est froide, & humide de soy, & non veneneuse. Il falloit dire, que quoy qu'apres auoir couppé la queuë & la teste aux Viperes, l'on laisse escouler le sang, il reste neantmoins du *virus* dans le *chystus-fellis*, duquel Pag. 29.

quelque partie infecte les mains de ceux qui les escorchent,& cuisce[i]ent, auec prurit plus ou moins grand selon que la vipere escorchee est masle ou femelle, non pas que la chair soit veneneuse.

Partant la troisieme raison que l'on pourroit alleguer de l'eslection des Viperes femelles par dessus les masles,& de ce que les Viperes masles sont plus veneneux que les femelles, doit estre entendue en bon sens, autrement elle est fausse,car la chair des viperes n'est point veneneuse de soy, ny par le meslange, si ce n'est qu'elles fussent en fievre, ou malades d'icteritie. Elle ne l'est de soy, parce qu'elle n'est nourrie de venin, par sa confession,paradoxe premier: & pour ce sujet Mercurial dit: *Est tamen venenum huius animalis totum ferè in capite, vt etiam Gal. quandoque damnaret eos qui abscindunt caudam dum parant trochiscos*

pro

pro Theriaca, quasi neque in cauda, neque in reliquo corpore venenum sit, vt mirari etiam non oporteat si quemadmodum Gal. ipse testatur, Ægyptij aut alij populi carnibus viperarum vescantur. Ce que i'ay voulu traduire au mieux que i'ay sceu: Toutesfois le venin de ces animaux est presque tout en la teste, de sorte que Gal. par fois a condamné ceux qui couppoient leur queuë lors qu'ils preparẽt les trochisques pour la Theriaque, veu que leur venin n'est ny en la queuë, ny au reste du corps : si bien qu'il ne faut s'estonner, si les Ægyptiens & autres peuples se nourrissent des chairs des viperes, ainsi que tesmoigne Galen. Elle ne peut estre veneneuse par le meslange du *virus*, lequel, selon luy, est renuoyé dans la vescie du fiel engendré du venin des animaux qu'elles mangent, duquel lieu il ne sort que renuoyé aux genciues, ou aux boyaux, pour leur seruir

d'esguil

d'esguillon à ietter leurs excrements: & partant il n'infectera la chair. De dire que le venin les infecte par expiration, il est difficile à croire, puis que les viperes ont ceste proprieté que de se descharger du *virus* par conduits manifestes, pourquoy veut on qu'il reflue au dedans estant irrité, & qu'il s'exhale par l'habitude de leur corps par transpiration insensible? I'aduoüe que dés le commencement de la colere le sang se retire au cœur, & qu'il s'y eschauffe: mais dés aussi tost il se iette au dehors, & s'il est cacochime, il peut alterer la chair, & exciter des ebullitions: mais que le *virus* entre dans leurs veines, & se porte en la chair, en la colere, il est difficile à croire, veu que ces animaux s'en seruent comme d'armes offensiues & deffensiues, lesquelles ne sortent de leur arcenal qu'à cêt effect, y estant instruits de Nature.

Si

Si cela estoit vray, on ne les deuroit fouëtter pour les mettre en colere. De croire aussi que lors que l'on leur couppe la teste, il se peut faire que les masles n'ayent jetté leur venin & soit demeuré dans le fiel, ce ne sont que conjectures. Il se peut, & se doit faire le contraire, car les masles ayants esté irrités, ou fouëttés, comme aucuns veulent, asses long espace de temps, pourquoy ne jetteront-ils leur venin à la teste, & ce venin ne fluerat-il plustost par les veines coupees, où il abonde *ad fugam vacui*, que de refluer dans les chairs par transpiration, insensiblement? Qui est-ce qui faict croire ceste soudaine euaporation, ou attraction en des corps froids & humides, qui ont la transpiration petite, d'où vient que peu ou point ils s'amaigrissent par la faim, si elle n'est longue? I'aduouë que le *virus* du masle soit plus actif

&

& violent: mais qu'il en aye plus grande quantité, ie ne le peux conceder: & semble que la Nature nous monstre cela euidemment, ayant donné aux masles deux dents canines, auec deux bourſettes, & aux femelles quatre dents creuſes & quatre bourſettes: argument euident que les masles ont moins de venin, puis que la Nature leur a donné moins de receptacle. Il semble que ce soit faire tort à la Nature de presumer qu'elle aye fait le contraire. Ce seroit en vain & sans aucune fin, d'auoir donné le pouuoir aux masles de faire plus, ou autant de venin, que les femelles: & toutesfois auoir donné plus de receptacle à celles-cy qu'à ceux là. On pourra donc contre le Paralelliste (car il ne cite point d'Autheur) conclurre que les femelles ont plus grande quantité de venin que les masles. Ce que nous preuuons encor facilement, parce que

la vipere femelle, portant dans ses flancs fort souuent iusques à 20. vipereaux, a besoin de plus grande nourriture, que non pas les masles, pour fournir suffisamment de sang à les engendrer, former, & nourrir Or est-il que de plus d'aliment (toutes choses posees semblables) la Vipere engendre de bile veneneuse d'auantage, que de mesme alimēt prins en moindre quantité : doncques les viperes femelles ont plus de venin que les masles, puis qu'elles ont besoin de plus grande nourriture, & que i'oseroy dire que les femelles sont autant & voire plus agiles que les masles, ceux-cy estans plus timides & tardifs à s'irriter : de mesme qu'il arriue aux oyseaux de chasse, desquels la femelle vaut plus que le masle, ayant plus de force, d'adresse, & de courage. Que si les anciens ont estimé les masles plus agiles que les femelles (*celeriùs incediũt*) cela

cela se doit entendre à comparaison des Viperes pleines de vipereaux, ou d'œufs, estants fort gros, & prests d'estre conuertis en vipereaux. Si bien qu'il semble indifferent de prendre les masles, ou les femelles, pour ce sujet. Ce que neantmoins on n'a osé faire (de mesmes que l'on obserue en tous lieux où l'on prepare les Viperes iusques à present, le College n'ayant encor esté assemblé sur ce suiet, & cy-deuant ayant esté resolu, suiuant l'ancienne coustume, d'vser des femelles, plustost que des masles.

Mais, pourquoy prent-on tant de peine à rechercher les causes d'auoir preferé les masles aux femelles, puisque nous la pouuons prendre de l'opinion erronee, ou plustost fabuleuse de l'Autheur *de Ther. ad Pison.* suiuant Nicander, parlant de la mort des masles par l'accouplement qu'ils ont auec les femelles, suiuant laquelle ils n'estoient

ſtoient couſtumiers d'vſer des maſles, puis qu'eſtants depeuplés au coït, il s'en treuuoit fort peu, & qu'il eſtoit à coniecturer, que ceux qui reſtoient n'eſtoient bons, n'ayants eſté forts & vigoureux pour donner du plaiſir, & chatoüiller puiſſamment les femelles durant le coït, pour ſe faire arracher la teſte, ou du moins eſchappés de la mort par la gueriſon de leurs quatre bleſſures, demeuroient foibles le reſte de leur vie : & qu'il valoit mieux les relacher, que de les egorger, & ecorcher, de peur de perdre la race des Viperes, par faute de masles, auſquels les femelles, forcenées de plaiſir, leur coupoient la teſte à la fin du coït.

Nous aduoüons ces deux conditions requiſes, pour faire les trochiſques de Viperes, affin d'eſtre employees au Theriaque; car aprés auoir coupé la teſte, & la queuë aux Viperes preſentees, au mois de May der- Pag. 30. & 31.

nier, dans l'Hostel-Dieu, il n'y eust aucun des assistans, qui ne prit bien garde qu'elles iettoient force sang, & que leur tronc estoit fort mobile. Luy seul par son ordinaire caprice, n'y voulut paroistre, quoy qu'appellé, craignant de s'y voir condamner sur sa fausseté supposee; & luy fust on faict cognoistre, que les Viperes estoient tres-bien choisies, suiuant les conditions requises pour en faire des trochisques. Y estant quelque temps aprés venu à dessein de les refuter, soit à tort ou à droit, l'on le recognut facilement par la responce laquelle il fit assez hautement à l'Apoticaire de l'Hostel-Dieu, luy ayant demandé les solutions des raisons que la compagnie opposoit à ses caprices: *Frater, chacun a son opinion.*

Ie puis bien adiouster son procedé, comme il dit, lors qu'il procura de pag. 58. renuoyer de tres-belles & bien choisies

 sies

ſies Viperes, & la plus part toutes rouſſes, apportees par des chaſſeurs qu'il dit eſtre de Villars en Breſſe, qui ſont toutefois de Dauphiné. Quoy que c'en ſoit, & en Breſſe, & en Dauphiné il s'en treuue de tres-excellentes, & de condition à n'eſtre refuſées, comme il fit : & pour r'enuoyer les chaſſeurs, il leur propoſa la reſponce auſſi toſt que l'interrogat, qui fut, s'ils n'auoient pas chaſſé les viperes proche les mareſts, & lieux aquatiques? Ils luy reſpondent, Qu'ouy, ne prenants garde à ſa malice : car ie croy qu'il n'ignore pas que c'eſt contre toute ſorte de raiſon & nature de ces feres d'habiter tels lieux, ainſi qu'a eſté cy-deuant dict. Sur cette reſponce Monſieur du Soleil, homme de bien, & charitable Recteur en ladicte maiſon n'oſa les accepter, ſi firent bien d'autres, qui s'en treuuerent bien. D'icy l'on peut

coniecturer la mauuaiſe inclination qu'a le Paralelliſte au bien dire, & faire. Venons à ſon troiſieme Paradoxe.

Paradoxe III. pag. 31. Ie m'eſtonne comme il appelle vn Paradoxe, d'eſtimer que les herbes de Candie ſoient meilleures que Lyonnoiſes, ou d'autre pays, car perſonne n'á debatu ceſte propoſition, en ſouſtenant abſolument le contraire. Bien eſt vray, que l'on diſt en l'aſſemblee dudit mois de May, que ſouuent les herbes de Candie, eſtant tranſportees en pays eſloignés, comme à Lyon, ſe trouuoient ſans ſaueur, ny odeur, & parfois changees de couleur; ce que nous auons obſerué ſouuent, pour eſtre marques du peu de valeur deſdites herbes. Il n'appartenoit qu'aux Empereurs d'entretenir des Herboriſtes en Candie, pour leur fournir les racines, herbes, fruicts, ſemences, & ſucs cueillis en leur temps, & bien cõditionnés. A preſent nous ſommes

contraints de nous fier à des person-nes mercenaires, qui le plus souuent nous trompent. Il en faut apprendre des nouuelles de ceux qui frequentẽt ces Pays, *vbi regnat Punica fides*, & co-gnoistre de longue pratique ces cou-reurs, & vendeurs de telles denrees, qui se meslent non seulement de de-biter les simples tels quels, mais en-cor des compositions & meslanges trop impunement, au grand preiudi-ce du Public. Ie ne dy pas que si l'on presentoit des herbes Candiotes, ou d'Italie, bien conditionnees, l'on ne deust les employer dans la composi-tion des Theriaques, & Mithridat, mais qu'il estoit bien difficile de les auoir en leur perfection, voire mes-mes à Venise, ainsi que ie l'ay veu & appris. C'est ce qu'il falloit impugner; & ainsi il eust soustenu vn Paradoxe, & ne feroit pas voir faussement, que les interessés abusent Messieurs les

Recteurs,leur voulant persuader que la Theriaque est plus excellente, ou du moins aussi bone que si elle estoit composee auec les Viperes Romaines,& herbes Candiotes.Personne de la compagnie ne dit, que la Theriaque Lyonnoise fust meilleure que celle de Rome fidellement dispensee. Mais luy, nullement amateur de sa Patrie,mesprise tant qu'il peut les herbes Lyonnoises, & la Theriaque qui s'y fait,voire en toute la France, l'appellant (ainsi que i'ay dit cy-dessus) *l'Appelourde des Antidotes.* Pour luy Messieurs de l'Vniuersité de Montpellier ne rejetteront celle qui s'y prepare, qu'ils treuuent tres-bonne.Son outrecuidance si grande de faire littiere du jugement d'vn si celebre College, & de tous ceux de France,m'a porté à rechercher quelques verités,pour l'esclaircissement des difficultés qui se presentent d'abord en ce sien Paradoxe,

doxe. Aprés i'en suiuray le texte, marquant de gros en gros quelques vns des deffauts & manquements qui y sont en bon nombre, laissant les plus difficiles à quelques Medecins, si toutefois il s'en treuue qui veuille perdre le temps à luy respondre. Pour moy, ie suis contraint d'y employer des veilles, à mon regret, d'autant qu'il m'attaque directement, quoy qu'il ne me nomme pas; tous ceux de la Profession sçachant, que i'ay esté le premier à recouurer auec grand soin & despense les Viperes Lyonnoises, que i'ay presentees & mises en Trochisques. Monsieur de Serres, l'vn des Docteurs Collegiés de cette Ville, l'a rapporté en la Traduction de Monsieur du Renoud, outre plusieurs belles remarques qu'il y fait, y contribuant tres-doctement beaucoup du sien. Aussi est-il estimé homme de merite, & tres-digne de sa Profession.

Vn ſimple medicament eſt appellé meilleur qu'vn autre, ou ſimplement, pour auoir des meilleures conditions & qualités requiſes à ſon eſpece; ou bien, à comparaiſon des perſonnes qui en vſent. Les herbes qui croiſſent hors de France ne ſont point meilleures pour nous, que les noſtres Lyonnoiſes, ainſi que le preuue le Docte Conſtantin, Docteur Medecin à Aix en Prouence, en ſon Traicté de la Pharmacie Prouinciale & familiere, ſuiuant laquelle la Medecine peut eſtre faicte des remedes qui ſe treuuent en chaque Prouince, ſans qu'on ſoit contraint les aller mandier ailleurs: Dedié à Meſſieurs de la Cour du Parlement de Prouence: Imprimé à Lyon par Thibaud Ancelin, Imprimeur du Roy, en l'an M.D.XCVII. Et à fin de luy r'enuoyer ſon eſteuf, Symphorien Champeſe, jadis Docteur en Medecine à Lyon, qu'il cite

cy-aprés, a fait vn liure *De Theriaca Gallica*, qu'il loüe extrememẽt. Voyõs ce qu'il en dit au chapitre 5. parlant des ſimples qui ont beaucoup de force contre les venins, & qui ſe treuuent en France; *Cùm itaque hi qui Arabum placita ſectantur, & qui nihil niſi quod ab India aut Arabia venit, recipere volunt, in magna rerum caligine verſantur, facilèque infinitis errorum nexibus implicantur. Cogitent ſtudioſi, an potiùs à ſimplicibus quæ in Gallia, Italia, Hiſpania, ac Germania naſcuntur; & nobis familiaria ſunt, quàm ab Arabum lacunis ſimplicia medicamenta hauriant.* Il fait là vn grand diſcours des ſimples Theriaquaux, qui ſe treuuent en France. Dans le chapitre 7. il ſuit ceſte meſme maxime, au liure intitulé, *Hortus Gallicus*, duquel ſi le Paralelliſte auoit leu le troiſieme chapitre, il n'auroit entreprins de tant deſcrier les Viperes & herbes Lyonnoiſes, & euſt appris que les François ne

manquent point de ſimples propres pour eux, auſſi bien que les Ægyptiẽs & les Arabes en ont en leur pays pour eux. Il n'y a rien de plus formel & euident que ce qu'il dit au chap. 2. du liure premier de ſon œuure, appellé *Cribrationes*, à ſçauoir, Que pluſieurs excellents Medecins & Philoſophes ont eſté de ceſte opinion, qu'il ne falloit medicamenter les François, Eſpagnols, Italiens, & Allemands, qu'auec les choſes qui naiſſent chez eux. Et au chap. 4. ſuiuant il monſtre qu'vn Medecin Chreſtiẽ ne doit vſer des remedes eſtrãgers, & apportés de ſi loin.

Par les ſimples, ou herbes Lyonnoiſes, nous entendons non ſeulemẽt celles qui ſont en nos terroirs, mais auſſi celles des Prouinces circonuoiſines, comme du Dauphiné, Prouence, & Languedoc, deſquelles nous nous ſeruons le plus ſouuent dans la compoſition du Theriaque.

Cela

Cela estant ainsi supposé, attaquons le frontispice de son pretendu Paradoxe, auquel il veut preuuer les herbes de Candie estre meilleures que les Lyonoises, ou d'autres pays. Il se contredit luy-mesme : car en la page 35. il dit, Que le camedrys, l'hypericon, la gentiane, la semence de thlaspi, & autres qui croissent en quelques contrees d'Italie, egalét en vertu les plantes qu'on apporte de Candie, quand la constitution du Printemps est plus seiche. Doncques il deuoit dire, qu'il preuueroit que quelques herbes de Candie estoient meilleures que les Lyonnoises, ou d'autre pays ; ou bien il deuoit limiter ceste generale proposition, en adjoustant, en certains temps. Mais comme le Docte Prouençal ne l'aduouë pas sans aucune exception, ny nous de mesme, qui estimons aussi bõnes pour nous nos herbes, que sont celles de Candie pour

les Candiots, ainsi que soustient le Docteur Champese au chap. 4. cité. Ie diray bien d'auantage, Que pour l'ordinaire, nos herbes qui entrent dans la Theriaque, sont meilleures que celles de Candie transportees à Lyon. L'experience me l'a faict voir iusques à trois fois. Et encor qu'vn Empereur prit la peine de les faire venir, il n'y a rien qui s'altere plustost que les fleurs qui y sont requises, auec les herbes pour la composition du Theriaque. C'est ce que ie preten faire voir au plustost (aydant Dieu.) Ainsi ie ne peux aduoüer qu'elles soient meilleures. Mais que dirons nous de celles qu'on nous apporte sans attestation, qu'elles viennent de Candie? & bien souuent sont le rebut des Espiciers Venitiens. Cela suffiroit pour respondre à tout son Paradoxe: ie le veux neantmoins faire plus en particulier.

Il eſt certain que les herbes & plãtes reçoiuent en quelques contrees & Prouinces certaines qualités qu'elles ne peuuent receuoir aillieurs : ainſi la ſcamonee d'Antioche, & celle de la region des Sterites eſt rejettee, parce qu'elle n'a pas la perfection des vertus deuës à l'eſpece de la Scamonnee. Ce qu'il faut entendre, pour l'ordinaire : car comme les endroits d'Antioche ne ſont ſemblables en chaleur & ſechereſſe, auſſi il ſe peut faire, que la ſcamonee n'y ſoit d'egale perfection, ſuiuant la diuerſité des lieux d'Antioche. De meſme, il ſe peut faire qu'en certains endroits des Sterites l'on aye d'auſſi bonne ſcamonee qu'en d'autres d'Antioche. Il ne faut donc pas s'aſſeurer ſur le lieu de naiſſance des plantes totalement : il faut recourir aux marques & effects propres qui leur conuiennent : nous les trouuons en nos herbes Lyonnoiſes, ou des

Prouinces voisines, peu ou point differentes d'auec celles de Candie. Il dit donc mal, que s'il faut comparer les simples de Candie qui entrent dás la Theriaque, auec ceux de Lyon, qu'on treuuera qu'il y a autant de difference, à raison de l'excellence de leur vertu, comme d'vn corps mort

Pag. 35. auec vn viuant. Y a-il rien de plus amer que nostre Centaure? l'Aloes n'excede rien, ou fort peu, son amertume: & il l'appelle vne plante morte, au respect du Centaure Candiot, qu'il ne veit jamais. Nostre grãde Serpentaire, ayant les marques & conditions que les Autheurs attribuent à la vraye Serpentaire, il faut conclurre asseurement, qu'elle empesche-

Pag. 34. ra les morsures des serpents, si celle de Candie le fait: mais i'estime que Gal. l'a dit aprés les autres, ayant suiui l'opinion de ses anciens. Car s'il eust experimenté par expres la vertu de ceste

ceste plante, pour empescher la morsure des serpents, sans doute il l'auroit marqué en quelque endroit de ses œuures auec plus de particularité. Et nous pouuons dire du calamant & autres plantes de France, ce que luy mesme dit du scordium, *Scordium quoque pulcherrimum Creta mittit, quamquam in aliis Regionibus minimè contemnendum reperis*. Crete fournit de tres-beau scordium, quoy que celuy des autres Regions ne doit estre mesprisé. Le Critique Docteur asseure que le calamant de ce pays ne tue pas les vers, ny ne remedie aux morsures des serpents. Il ne l'a iamais experimenté: car estant de substance subtile, accompagné de chaleur acre, & amertume mediocre, il tuera les vers, & seruira à resoudre le venin qui se treuue aux morsures des bestes veneneuses. Que si i'auoy à traiter vne personne mordue d'vn vipere, ie ne m'y von- Cathelan fol. 102.

droy

droy pas fier, d'autát que le calament, de quelque nature qu'il soit, n'a esté loüé par ceux qui ont suiuy Gal. iusques à nous, pour estre vn souuerain & asseuré remede à telles morsures. Toutesfois s'il est si bien asseuré de son faict, il en peut faire l'experience, & par ce moyen il découurira ceste grande energie imaginaire. Il y a vn bon Autheur qui dit que Dioscoride, *vir militaris*, a escrit beaucoup de choses par ouy dire, quoy qu'il se vante d'auoir tout experimenté. Nous sçauons la faute qu'il commet en parlant du baume, & en plusieurs autres endroits, & Gal. a souuent suiuy Dioscoride. Mais pour accorder le tout, il faut dire, Que lors que les anciens ont dit que l'agaric, le calament, & semblables plantes & herbes guerissent les morsures des serpents, les empeschent, & rendent inefficaces & sans pouuoir, cela se doit entendre en bon sens,

ſens,comme s'ils vouloient dire qu'ils ſeruent à tels effets, non pas qu'ils ſoiẽt puiſſants pour l'arreſter, ou oſter du tout le mal, ainſi que nous auons dit du ſcorpion eſcraſé ſur la piqueure. Et ſi tels ſimples eſtoiẽt ſi puiſſans, comme le Paralelliſte iuge trop rudemẽt,ſelon le texte (où il y a *medetur*, & quelquefois *opitulatur*; & non pas *perfectè curat*) pourquoy faire de ſi grandes compoſitions alexitaires, puis qu'à tout bout de champ on treueroit des ſimples alexitaires? Ie deſireroy ſçauoir s'il voudroit guerir vne morſure de vipere par l'exhibition du ſeul agaric,encor que Dioſcoride aye laiſſé par eſcrit: *Venenorum antidotum eſt denarij inſtar,cum diluta vini potione ſumptum, ſi ſerpentes ictum vibrarunt, morſúmque ſubfixerunt, tribus obolis ex vino potum mirè auxiliatur.* S'il lit le commencement du chap. 1. liure 3. il verra qu'il parle par la foy d'autruy.

Aussi,pour auoir tant d'experience,il faudroit qu'il eust vescu autant, ou plus que Mathusalem.

Encore que les plantes Candiotes soient plus grosses & mieux nourries, cela ne sert de rien, car les nostres le sont fort bien,selon leur grandeur, & bien-souuent les plus grandes roses ne sont pas celles de meilleur odeur. Adjoustons,que nous pezons les herbes, si bien qu'vne dragme de calament de Prouence,ou de Lyon,cueilly en lieu chaud & sec, fera autant d'effet, qu'vne dragme de calament de Candie Au moins,il ne l'osera niet du camepytis:car,selon l'Autheur du Theriaque à Pison, qu'il aime tant, & cite si souuent, il croist en plusieurs endroits de meilleur odeur qu'à Crete,& le monstre particulierement de Rome,si l'air n'est pluuieux.Icy nous pouuons conclurre, que nostre camepytis,& principalement les saisons estants

eſtants moins pluuieuſes, ſera auſſi bon que celuy de Crete, quoy qu'il fuſt inferieur à celuy de Rome, ce que peut-eſtre le D. Conſtantin ne conteſtera pas. Venons au Paradoxe quatrieme.

Nous aduoüons librement, que la Theriaque, pour eſtre bonne, doit auoir les deux conditions alleguees par luy. Pour la premiere, qu'elle ſoit faicte des meilleurs medicaments: mais quand il infere, *C'eſt pourquoy les Viperes Romaines, & les herbes de Candie eſtants plus excellentes que les Lyonnoiſes, elles y doiuent eſtre employees par preference*, nous ne le pouuons accorder ſi cruëment. Pour preuue de ceſte premiere condition, il ſe ſert de l'Autheur du liure à Piſon, & dit, qu'il faut obſeruer la proportion des vertus & facultés des ingredients, pource il defend d'y meſler des medicaments puiſſants auec des foibles, ou en eſpe- Parad-xe IV. Pag. 39.

ce,ou de vieilleſſe. En confirmation de ſon dire, il rapporte que l'opium meſlé auec les autres foibles en vertu, fait vn Theriaque ſemblable au Philonium. Icy ie pren nouuelle occaſiō de douter,ſi le liure à Piſon eſt veritablement de Galen. Il eſt bien vray, que le Philonium eſt vne compoſitiō diſtincte du Theriaque, mais qu'ils different, comme il ſemble que cet Autheur veuille aſſeurer, l'experience & la raiſon teſmoignent le contraire: car l'vn & l'autre ſont ſomniferes, & par ſuitte de temps,ils perdent,ou du moins diminuent beaucoup de leur faculté narcotique ; & comme l'on n'vſe du Theriaque auant ſix mois deſtinés à la fermentation, on fait le

Bauderō, Pag.196. meſme du Philonium,lequel paſſé dix ans n'a plus de vertu ſomnifere, non plus que la Theriaque.Et i'oſeroy biē dire, que la Theriaque eſt plus ſomnifere,que le Philonium,ſelō la force de

de sa maxime tiree de l'Autheur du Theriaque à Pison: car par exemple, dans vne dragme de Philonium il y a deux grains d'opium, & trois grains d'hyoscyame, & 55. grains de remedes chauds, tous puissants, sans meslange d'aucun ingredient foible, ou froid: là où dans vne dragme de Theriaque, il y a deux grains & demi d'opium, ou peu s'en faut, autant de trochisques de Viperes, vn grain & demi de roses seches, & acacia, suc de reguelisse, & vn grain *Terræ de Lemnos*, qui sont remedes froids, ou foibles: si bien qu'en vne dragme de Theriaque il n'y a de remedes puissants que 51. grains, & 9. grains de Narcotifs, qui peu resistent à la faculté somnifere de l'opium: partant, la Theriaque est aussi, ou du moins autant somnifere que le Philonium, s'il faut conjecturer de la vertu des compositions, par proportion des vertus & facultés des ingredients.

Si bien que l'Autheur *De Theriaca ad Pis.* n'auoit guiere bien experimenté la vertu du Philoniũ,ou Theriaque.

Faisons encor vne conclusion contraire à l'experience, par la force de ceste maxime & authorité. Si la Theriaque faicte des ingredients foibles & debiles en vertu & en espece, est vne composition semblable au philonium,il faut conclurre,que la Theriaque faicte des herbes fortes en vertu & en espece n'est semblable au Philonium, & partãt qu'elle ne sera somnifere. Toutesfois ie n'estime pas qu'il iuge celle qui se faict à Rome des herbes d'Italie, ou qui s'y faisoit du temps de Gal. des herbes Candiotes estre moins somnifere que celle que nous faisons à present, qui passé dix ans n'est plus narcotique. Il dira peut-estre, qu'il auoit espreuué telle Theriaque inutile pour la guerison des venins; mais c'est vne conjectu-

re:

re : car au sens litteral du texte de Galen par luy allegué (que ie n'ay point tant feuilletté, côme i'ay dit) il ne parle que de la faculté somnifere: & lors que la Theriaque est somnifere, elle n'a pas grand vertu alexitaire pour guerir la morsure des viperes; au moins dés le commencement l'on donne de la Theriaque vieille, non pas de la recente, ainsi que ie l'ay veu pratiquer, à fin que par la faculté incrassante elle empesche que le venin n'entre dans le corps ; & par sa vertu alexitaire diaphoretique elle repousse le venin en dehors ; ou du moins l'Autheur *de Ther. ad Pison.* devroit marquer de quelle force estoit telle Theriaque. Le philonium ayant passé dix ans n'est pas neantmoins inutile, contre les venins s'il prend garde à la vertu & proportion des medicaments qui le composent qui sont des plus puissants. Au moins aura-il au-

tant de vertu que le calamant qu'il releue si hautement au 3. Paradoxe, pour guerir la morsure des venins : & ainsi la Theriaque susdite ne seroit si inutile pour remedier aux venins.

Partant, il se sert d'vn appuy foible, tel que l'Autheur *De Theriaca ad Pison.*
pag. 40. pour dire. [Il faut icy remarquer, que les interessés en l'obseruation de ceste condition, choppent, ayant persuadé à Messieurs les Recteurs de se seruir des Viperes, & herbes Lyonnoises, qui sont medicaments foibles, auec la mirrhe, les trois sortes de poiure, & autres medicaments puissants, qui n'ont aucune analogie en nostre corps, ainsi que lesdicts interessés pretendent auoir les herbes & viperes de ce Pays. De sorte qu'ils feront, non vn Theriaque, mais vne oppiate qui aura la faculté du medicament, qui surpassera les autres en vertu.] Or son authorité estant nulle, sa consequēce & remar

& remarque seront aussi nulles. Adjoustons, que nos viperes & herbes ne sont de si foibles medicaments qu'il les faict, ainsi qu'auons preuué cy-dessus, & le ferons cy bas, plus amplement. Il est vray que la myrrhe & les trois sortes de poiure ayant peu ou point d'analogie auec nostre corps, il est besoin de nous les rendre familieres, par le meslange de quelques medicaments, comme sont les nostres qui nous sont familiers. Ce qui est indubitable & asses preuué par Monsieur Symphorien Champese, & le Docteur Prouençal, cy-dessus cités. Mais posons le cas que nos viperes, & herbes Lyonnoises soient foibles medicaments, (ce que nous n'accordons pas neantmoins) nous pouuons conclurre, que la Theriaque Lyonnoise sera meilleure que celle qui se faict des herbes Candiotes, parce que plusieurs des remedes qu'il appelle puis-

ſants, n'ont les marques que les anciens leur attribuent; comme la myrrhe, laquelle pour belle qu'elle ſoit maintenant, n'eſt odoriferente, ny ſuaue à flerer. Au lieu du vray opium nous n'auons que du meconium. Le folium Indum que nous preſentons a fort peu de bonté, ainſi qu'on le iuge au gouſt & à l'odeur. Le calamus aromatique nous manque. Le xilobalſamum eſt ſans efficace, & la Terre-Lemnia n'a les qualités qu'on luy attribue: & nul de ſes Collegues, ny luy meſme n'a eſpreuué en elle tant de vertu qu'on luy a donné par eſcrit. Si bien que la pluſpart de ces ingrediẽts appellés puiſſants, qui ne ſont à preſẽt tels, ainſi que remarque Monſieur Symphorien Campeſe en pluſieurs endroits de ſes liures cités, eſtants meſlés auec nos viperes & herbes, ferõt vne meilleure compoſition, puis que la proportion des medicaments

I
y ſera

y ſera mieux obſeruee, que ſi l'on y mettoit des herbes Cādiotes, leſquelles ſurpaſſent les autres ingredients, qui ne ſont en ce temps forts & puiſſants, comme ils eſtoient en celuy de Galen, ou au moins on ne les apporte pas tels, ſeroient donc vne oppiate, ayant leurs facultés, qui ſurpaſſent ores les autres en vertu, non pas vne Theriaque, s'il eſt vray ce qu'il dit. Ie Pag. 41. dy, s'il eſt vray ce qu'il dit, car de ceſte raiſon nous pouuons conclurre manifeſtement que la Theriaque des herbes & viperes Candiotes, n'eſt pas vne Theriaque. La Theriaque qui a la faculté d'vn medicament qui paſſe les autres en vertu, n'eſt pas vne Theriaque ains vne oppiate: mais la Theriaque faicte des herbes & viperes Candiotes retient la faculté du medicament qui ſurpaſſe les autres en vertu, ſçauoir de l'opium, qui la rend ſomnifere iuſques enuiron la dixieme annee.

annee. Doncques la Theriaque faicte des herbes & viperes Candiotes n'est pas vne Theriaque, mais vne oppiate. Il y pensera.

pag. 41. Il n'y a personne de Messieurs les Medecins, ny des Maistres Apoticaires mes compagnons, qui n'aduouë librement, que la Theriaque ne se corrompe par le vice de l'vn de ses ingredients, principalemẽt s'il est puissant, ou mis en grande quantité, comme Galen verifie par la remarque du vin, trochisques de Viperes, & miel mal conditionné. En l'eslection de ces trois ingredients nous ne faillons aucunement, vsans du vin de Crete, ou d'Espaigne, au deffaut du Falerne, qui de-jà du temps de Pline auoit mãqué; & du miel de Narbonne, qui ne cede en rien à l'Attique; moins encores au meslange du pain bon, bien pestry & bien cuit, meslé en quantité suffisante, sçauoir au quart, vne once de pain,

pain, pour quatre de Viperes preparees. Partant, il est necessaire de faire la description ancienne de la Theriaque, sans qu'il soit loisible d'adiouster ny diminuer aucũs des ingrediëts d'icelle; & c'est le sentiment de feu Monsieur Iacques Pons, iadis Doyen, & fameux Medecin de ceste Ville. Mais il n'y a aucun des susdicts Docteurs Medecins, ny de mes Compagnons, qui luy accorde que la Theriaque qui se fait à Lyon, & mesmes celle qui se proposa au mois de May dernier dans l'Hostel-Dieu, & qui s'y prepara, manque en ses conditions, ainsi qu'il allegue, contre sa consciẽce, & par vn tres-grand mespris, les estimant des Diatessarons en vertu. Nous auons cy-dessus assez monstré que nos Theriaques Lyonnoises sont composees de bons medicaments, & des mieux choisis, en la presence de tout le College, quelquefois luy present,

ſent,& bien-ſouuent en ſon abſence.
Quelle temerité luy eſt-ce de dire, que tant de celebres Medecins & experts Apoticaires ne ſçachent choiſir & ne choiſiſſent les meilleurs medicaments?En cecy c'eſt eſtre trop preſomptueux. *Vir vnus, vir nullus.*

A fin de mieux colorer ſa paſſion & haine,il aſſeure que nous adjouſtõs & diminuons diuerſes drogues; mais puiſque nos Theriaques ſe font en public,& que nul des Maiſtres Apoticaires n'aye fait, ny ne faſſe aucune Theriaque qu'il ne ſuiue l'exemplaire qu'il a fait imprimer, & dedié à quelque perſonne notable,aprés qu'elle a eſté veuë par les Doyen, & Procureur du College, peut-il dire en verité,que nous adjouſtõs, ou diminuons les drogues?& que nous n'ayons ſuiuy exactement la deſcription du Theriaque,meſme celle qui eſt inſeree dãs la Pharmacopee Lyonnoiſe?Si bien, que

ſi

si en la Theriaque de l'Hostel-Dieu du mois de May dernier, nous auons adiousté, ou diminué les ingredients du Theriaque, c'est que nous auons esté deceus par ladicte Pharmacopee. Ce qu'il admet, ainsi que ie croy, & partant il peut se retracter du blasme qu'il nous donne, d'adiouster ou diminuer les ingredients du Theriaque.

Il pense de nous décrier, lors qu'il Pag. 44. dit, Que nous substituons diuerses drogues les vnes aux autres, selon l'occasion, ou la difficulté de les pouuoir recouurer. Mais s'il a bonne memoire de ce qu'il escrit en son liure, & que le College a deliberé, & de ce que Galen a faict & laissé par escrit, il cognoistra que les Apoticaires de Lyon ne font aucune faute s'ils substituent quelques drogues les vnes aux autres, l'experience ayant faict voir le grand profit que reçoiuent les malades par l'vsage des Theriaques Lyonnoises.

Ce

Ce que nous auons remarqué cy-deuant, & preuuons du feuillet 42. de ſon Paralelle, où il dit que Gal. liu. premier des Antidotes, chap 2. defend de n'adjouſter, ny diminuer aucun de ſes ingredients : mais il ne dit pas qu'en cêt endroit il aye defendu de ſubſtituer les drogues les vnes aux autres: marque aſſeurée que Gal. n'a pas eſtimé eſtre abſolument neceſſaire pour faire vn bon Theriaque, de ne ſubſtituer quelques drogues les vnes aux autres. Il eſt vray qu'il conſeille ſuiure l'ancienne deſcription, de laquelle nous ne nous eſloignons aucunement, ainſi qu'elle eſt couchee dans la Pharmacopee Lyonnoiſe, ſans auoir pensé de la vouloir conferer auec celle qui ſe treuue chez Galen: Ie m'eſtonne qu'il blaſme les ſubſtituts, puis qu'il a ſigné la Pharmacopee Lyonnoiſe, dans laquelle il nous a marqué les ſubſtituts. Galen n'a il

faict vn liure *de Substitutis*, & aussi Syluius tres-docte Medecin, duquel asses mal à propos il se sert pour décrier la Theriaque Lyonnoise. Galen luy mesme en la composition du Theriaque, conseille de doubler la dose de la canelle pour la substituer au vray cinamome, laquelle il estimoit estre de differente espece. Il n'impreuue que l'on mette en place du persil Macedonien quelqu'autre sorte de persil. Au 5. liure *de Sanitate tuenda*, il veut que si l'on ne peut recouurer le miel Cecropien, ou l'Attique, que l'on se serue d'vn autre, pourueu qu'il soit bon & bien conditionné: mais auant que passer outre, ie remarqueray que Galen n'a point iugé necessaire d'vser absolument des herbes Candiotes, puis qu'en la description d'icelles il ne marque point les lieux d'où il les faut auoir, au rapport de la Pharmacopee Lyonnoise, *folij Indi, ireos* Baudéron fol. 110.

Illiricæ, Nardi Indicæ, terræ Lemniæ, gummi Arabici, petroselini Macedonici, therebentinæ Cypriæ, nardi Celticæ, dauci Cretici, bituminis iudaici, vini Cretici, tesmoignage qu'il n'est necessaire de toute necessité d'aller mendier les autres ingredients en Candie. Il suffit d'y employer ceux que les autres Prouinces fournissent, pourueu qu'ils soient bons, comme il s'y en treuue de tres-excellents, ainsi qu'il a esté dict cy-dessus. Qu'il voye dans le Miroir des Apoticaires de Monsieur Simphorien Champeze, s'il ne donne pas des loüanges à nos herbes Lyonnoises, qu'il prefere dans les liures cités aux estrangeres. Que si de son temps les Apoticaires vsoient de plusieurs substituts à present nous en vsons fort peu. Il ne nous manque que le bon xylobalsamum, & le calamus aromaticus. Il n'a jamais blasmé l'vsage du scordium, & autres herbes Lyonnoises, pour la composition du Theriaque

Galen au liure 8. de la cõpos. des Med. par. loue tout l'Iris de France, pourueu qu'elle soit blãche, & nette.

Mõsieur de la Framboisiere en ses Ordonnances.

Ie recounu qu'il y a quelques annees vn Calamus albus ge-

riaque

riaque, il ne le sçauroit preuuer. Il a niculatus
voulu seulement inferer, que de son approuue des
temps on ne pouuoit faire la Theria- Medecins de
que bonne, comme Galen, à cause de Venize.
l'ignorance des drogues, & peu de valeur des ingredients estrangers, ainsi que ie coniecture par la lecture des liures cy-dessus cités.

Icy nostre reformateur commet vn ὕστερον-πρότερον, mettant, ainsi que l'on dit, la charruë deuant les bœufs, sans aucune raison, sinon contraire à ce qu'il pretend, en disant, *Simphorien Campeze dit, que la Theriaque* Pag. 44.
dispensee à Lyon par deux sçauants Apoticaires, parce qu'on auoit subrogé plusieurs drogues les vnes aux autres, estoit bien moins mauuaise que celle qui se faisoit ailleurs, comme à Montpellier, Padoüe, Boloigne. De ces lignes il faudroit inferer le contraire, que telle Theriaque Lyonnoise estoit plus mauuaise que celle qui se faisoit ailleurs; parce qu'on

auoit ſubrogé pluſieurs drogues:non pas aſſeurer auec luy, qu'elle eſtoit moins mauuaiſe Il faut que ie luy aide à faire ſon Paralelle, en reformant ſon diſcours, qui ſeroit excuſable s'il eſtoit d'vn Apoticaire comme moy, mais non pas d'vn Docteur Medecin pretendu reformé Paralelliſte de nos Theriaques: aprés ces mots de ſon Paralelle (*ſcauants Apoticaires*) liſons ainſi: *eſtoit bien moins mauuaiſe que celle qui ſe faiſoit ailleurs, comme à Montpellier, Padoüe, Boloigne, mais qu'elle n'auoit les vertus & proprietés que donne Galen à celle d'Andromachus, parce qu'on auoit ſubrogé pluſieurs drogues les vnes aux autres.* La ſuitte de ſon texte ainſi corrigee, n'eſt elle pas mieux aduenante au meſpris qu'il pretend arriuer à nos Theriaques, par la lecture de ſes cayers ſatyriques?

Pag. 45. Il ſe ſert du liure à Piſon, & à Pamphilian, pour donner des preuues d'vne

d'vne bonne Theriaque, & faire voir qu'elle n'eſt ny falſifiee, ny vieille: mais l'vn & l'autre paſſage me font grandement douter, que tels liures ſoient de Galen : car ſans diſtinguer l'aage de la Theriaque, ſi elle eſt recente ou vieille, ils veulent que la Theriaque donnee à la groſſeur d'vne noiſette, vn peu aprés auoir pris vn remede cathartique ou vomitif, & des plus violents, arreſte tout à fait leur operation & effect. Si cela eſt Pag. 46.
vray, & qu'il ne faut faire aucun ſcrupule d'en faire l'eſſay ſur vn homme malade,ou ſain,ie ſupplie ce Critique Docteur d'en faire l'eſſay en luy-meſme,& prendre 30.ou 60 grains de ſcamonee bien choiſie ou deux dragmes de bon hellebore, plus ou moins, ſelõ que ſon humeur en pourroit auoir beſoin, auec vne dragme de Theriaque du Sieur Antoine Celin, qu'il loüe fort, auſſi eſt-elle bonne, ainſi

que les autres ; ie ne croy pas qu'vn Medecin de l'Hospital de Lyon, qui a fait ce Paralelle pour soustenir vne cause si juste & interessee pour la gloire de Dieu, & le bien public, doiue refuser d'en faire ceste experience, principalement estant bien asseuré, selon son Autheur à Pamphilian, que la Theriaque bonne, telle qu'est la susdicte, doit non seulement par sa vertu empescher & surmonter la force du medicament, mais aussi faire qu'il n'arriue aucune esmotion au corps, ny du sain, ny du malade : & sçachant de certaine science, que les Empiriques, tant François qu'Italiens, & vn nommé Des combes ont mangé impunement des crapauts, & testes de serpents, sans aucune supercherie, ny magie, par le seul vsage du Theriaque. S'il fait cet essay, il nous pourra donner des asseurances tres-certaines, si son Paralelle n'est point vn Libelle

belle diffamatoire, ou Apologie du mensonge d'auec la verité.

Comme la Theriaque vieille sert peu ou point à arrester l'action d'vn medicament purgatif, que vulgairement on appelle erodicatif, il est asseuré que la Theriaque recente est vtile pour arrester, ou pour mieux dire, pour quelque temps retarder l'operation du medicament cathartique violent; mais non pas de le rendre totalement sans effet. A fin de le mieux entendre, il est à noter (ainsi qu'il doit sçauoir s'il à esté Lecteur des ieunes hommes Pharmaciens) qu'en la purgation il y a deux sortes d'actions, la premiere est l'attraction des humeurs, attirees de tout le corps dans l'estomach, où est le medicamēt purgatif: l'autre est l'euacuation des humeurs attirees; celle-cy depend de la faculté expultrice des parties qui ne peuuent supporter le voisinage des

humeurs attirees : celle-là est l'effect du cathartique, auquel neantmoins l'on attribue aussi vulgairement l'éuacuation des humeurs attirees, & de telle sorte que l'on iuge d'auoir esté bien purgé par la grandeur de l'euacuation, que le vulgaire iuge estre vn effet du medicament laxatif, & non sans quelque raison. Ils suiuent cet axiome des Philosophes, *Quod est causa causæ, est causa causati.* La Theriaque recente arreste l'euacuation des humeurs attirees dans le ventricule, par la force du cathartique violent, autant de temps que dure l'action de l'opium, qui assoupissant les sens, empesche que la faculté expultrice ne sente l'irritation que luy font les humeurs attirees, par la substance du medicament, s'il est violent, acre, & mordicant ; mais la nature ou chaleur naturelle ayant surmonté le medicament narcotique, bien tost aprés suit

ſuit la purgation ou euacuation des humeurs, attirees pendant le ſommeil cauſé par la force du narcotique. Il ne faut autre raiſon que l'experience (il en peut faire l'eſſay en luy-meſme) vn Apoticaire pour combattre & abbatre ſon opinion fondee ſur l'authorité des liures erronés, & faucement attribués à Galen. Et quād bien ils ſeroient de Galen, ne ſçait-il pas le dire commun, *Amicus Plato, amicus Ariſtoteles, ſed magis amica Veritas?* Au moins, en eſtabliſſant vne ſi fauſſe doctrine, & ſi cōtraire à l'experience, il ne deuoit pas s'attacher ſi viuement à ceſte authorité ſuſpecte, sās produire quelque raiſon. Laquelle peut eſtre telle, ainſi que i'ay pû coniecturer, en parlant à quelqu'vn qui le ſouſtient, ou du moins donnoit à cognoiſtre que ſon opinion pouuoit eſtre plauſible, diſant, Que la faculté des medicaments erodicatifs

estoit delethere, ou veneneuse, selon Mesue, & partãt pouuoit estre empeschee par la Theriaque recẽte: mais, outre ce que la raison est aueugle, ou plustost la ratiocination n'est qu'vn sophisme, lors que l'on s'en sert cõtre l'experience certaine, comme i'ay desjà remarqué. Il sçait assez bien que ce mot delethere, n'est pas pris estroitement en cet endroit, ains seulement pour signifier qu'entre les medicaments laxatifs ils sont plus ennemis de nostre nature, l'irritent, & l'alterent dauantage. N'est-ce pas vne preuue suffisante, que la faculté laxatiue n'est pas vn vray venin, puis qu'elle n'est pas arrestee par le meslange de tant de remedes alexitaires qui sont dans nos compositions purgatiues, ainsi qu'il peut facilement recognoistre, en lisant la description des pilules electuaires liquides & solides, laxatifs? Si le calament de Candie,

ſelon luy, peut empeſcher la morſure des ſerpents ; à plus forte raiſon, ſi la faculté laxatiue eſtoit vrayement veneneuſe, pluſieurs drogues alexitaires empeſcheroient l'action de deux laxatifs erodicatifs (car les autres ſont où benins, ou meſme cordiaux & corroboratifs) qui entrent en la compoſition *pilularum lucis maiorum*. En la confection Alchermes le lapis lazuli retient vn peu de ſa faculté laxatiue, ayant eſté au prealable deſpoüillé du tout de la veneneuſe, par la preparation ; & toutefois c'eſt vne compoſition grandement cardiaque & alexitaire. Il faut donc conclurre, que parce que les laxatifs meſlés auec les cardiaques & alexitaires, ne laiſsẽt d'attirer les humeurs, & purger nos corps, la faculté laxatiue n'eſtre veneneuſe veritablement, & ne pouuoir eſtre empeſchee & fruſtree de ſon effet, par la faculté du Theriaque.

Diſons,

Disons, pour mieux esclaircir ce doute, Que les medicamens erodicatifs purgent, ou *irritando magis quàm attrahendo*, comme l'algarot, le crocus metallorum, le vitriol : ou bien *attrahendo magis quàm irritando*, comme la colochinte. La Theriaque (si elle n'est recente) ne sert de rien pour arrester l'action des premiers medicaments : non plus que pour les venins corrosifs, comme est le sublimé, l'arsenic, & semblables, qui sont domptés plustost par l'vsage des medicaments lenitifs & vnctueux. Des seconds, la Theriaque n'arreste la faculté attractiue, laquelle de soy n'est maligne, puis qu'elle est fondee sur la similitude de substance qu'elle a auec nos humeurs : S'ils sont dits malins, c'est à cause de la corrosion & qualité acre, ou autre qui se treuue dans tels medicaments que nous corrigeons, non par la Theriaque, mais par le coin en la scamonee,

par

par l'huile rosat & muscilage de gomme Arabic, &c. en la colochinte, & semblables operations, qui n'ont aucune vertu d'arrester la qualité qui est veritablement veneneuse, ainsi que i'ay appris par les doctes leçons que i'ay eu des Docteurs Medecins mes Maistres. I'ay sçeu d'eux la Theriaque auoir esté ordonnee par Mesué, pour arrester les accidents en corrigeant lémotion des humeurs causees par le catartique, tant par ses qualités occultes, que manifestes, & pour fortifier la chaleur naturelle, corroborer la faculté retentrice, & assoupir le sentiment de l'estomach, & autres parties sensibles, plus, ou moins, selon la diuersité de l'aage du Theriaque. Mais non pas que Mesué aye expressement ordonné la Theriaque pour attaquer la faculté vrayement purgatiue des medicaments catartiques, tout ainsi qu'elle faict les venins. Ce

que les Doctes facilement cognoistront par la lecture de Mesue, s'ils s'en veulent rafraichir la memoire.

Parce qu'il importe fort peu, pour le suiet que nous traittons, de soustenir ceux qui aux dernieres pestes mesloient de la Theriaque auec les purgatifs, pour mieux purger les humeurs infectes de quelques venenosités, ie leur laisseray à luy respondre. Ie diray seulement, que sans raison, & poussé d'enuie à blasmer ceux qui ont hazardé leur vie pour le Public, il
Pag.46. marque qu'ils ont erré, disant; *Car si la Theriaque est bonne & receuable, elle doit empescher l'operation des laxatifs.* Mais il ne sçait il pas qu'ils vsoient de la Theriaque Lyonnoise, laquelle, selon luy, n'arreste l'operation des purgatifs. Si ceux qui ont ordonné la Theriaque Lyonnoise auec les purgatifs, estoient de mesme opinion que luy, ils en pouuoient vser comme d'vn remede dessicatif

ſicatif, & qui a quelque faculté alexitaire, du moins comme le Diateſſaron, qui n'eſt pas tant à rejetter, comme il fait. S'ils ſont d'autre opinion que luy, les deuoit-il pas nommer, à fin qu'ils luy fiſſent reſponce?

Nous luy accordons facilement que les Theriaques Lyonnoiſes, comme auſſi toutes autres, n'arreſtét tout-à fait l'operation des purgatifs, elles la peuuent retarder, ainſi que nous auons dit; mais que nous laiſſions paſſer vne impoſture ſi grande, que d'aſſeurer que nos Theriaques ne ſeruent de rien pour arreſter la ſuperpurgation, nous ne le pouuōs, puiſque nous auons l'experience iournaliere de noſtre coſté, & qu'il n'y a Medecin collegié à Lyon, ny Maiſtre Apoticaires qui ne s'en ſoit ſeruy heureuſement en ſemblables matieres, lors que les occaſions s'en ſont preſentees. Pag. 47.

Il eſt vray que la Theriaque recéte,

& en

& en certains cas la vieille, est vn souuerain remede aux dissenteries : mais il se trompe, sauf meilleur iugement, Pag. 47. lors qu'il dit : Il est plus facile de contenir & arrester les humeurs esmeuës d'elles mesmes, que d'empescher qu'elles ne s'esmeuuent estant agitees & poussees par la force & violence du medicament purgatif. Car outre que le medicament purgatif, n'euacue pas les humeurs, ainsi qu'il dit, mais les attire à soy par similitude de substance; l'experience faict voir qu'il y a plus de peine à arrester les dissenteries, que les superpurgations, car elles conuiennent en cela toutes deux, qu'il y a flux immoderé par l'irritation de la faculté expultrice des parties : mais en la vraye dissenterie il y a tousiours vlcere aux boyaux, & non pas tousiours aux superpurgations. Ce qui faict que plus difficilement on arreste les dissenteries, que la superpurgation: car il

faut

faut guerir l'vlcere, autrement on n'arreste le flux. Si ceste raison est dãs le liure *De Theriaca ad Pisonem*, duquel il cite le chapitre, n'ay-ie pas encor juste occasion de douter qu'il n'est pas de Galen? car elle est pleine d'erreur, & de fausseté.

Pour décrier les Theriaques qui se font en France, & leur dérober la vertu qu'elles ont à resserrer le ventre, & arrester la dissenterie, il dit, Que l'experience a fait voir la Theriaque Frãçoise inutile aux dissenteries au siege de la Rochelle, sur la fin de l'annee 1627. & au commencement de l'annee 1628. & que la Lyonnoise en ceste Ville, sur l'Automne, en l'annee 1629 n'auoit produit aucun effect. Nous sçauons bien qu'au siege de la Rochelle il estoit à l'Hospital, où si la Theriaque n'a point eu d'effect, ce peut auoir esté par son imprudence, ou par la force de la dissenterie qui pag. 41.

cludoit celle des meilleurs remedes. Mais nous sommes asseurés que la Theriaque Lyonnoise a beaucoup profité à Lyon l'annee susdicte, & la presente. Escrire, ou dire autrement, c'est aller contre tous ses Collegues, qui le dementiront. Qu'il voye le liure *de dissenteriaco fluxu* de Monsieur Ioan de la Moniere, Docteur Medecin, & l'Epistre escrite à Fabricius Hildanus, par Noble Philibert Sarrazin Medecin du Roy, ses Collegues, où celuy-cy loüe la Theriaque pour la dissenterie, & l'autre ne la mesprise point. Ils sont personnes de merite, & de sçauoir, qui ne voudroient auoir escrit chose contre la verité. Mais puisque en la Theriaque Lyonnoise, faicte mesmes des herbes Lyonnoises, se treuuent tous les remedes propres pour guerir de la dissenterie, aussi-bien qu'en celle qui est faicte des herbes Candiotes, sçauoir les narcotiques,

cotiques adſtringents, deſſicatifs, & deterſifs; pourquoy eſt-ce que ſi celle-cy eſt vtile à la diſſenterie, celle-là ne le ſera pas? I'oſeroy aſſeurer (ſelon le Paralelliſte) que celle-cy eſt plus profitable ſi la fievre accompagne la diſſenterie, parce qu'elle eſt plus temperee, les herbes Lyonnoiſes n'eſtants de ſi forte & grande vertu que les Candiotes, qui ſont preſque toutes chaudes auec excez.

Ie m'eſtonne que pour appuyer ſa vaine & ſuppoſee experience, il aſſeure que Monſieur Eroüard premier Medecin du Roy, qui en auoit conſeillé l'vſage, deſlors commença à l'appeller: *l'Appelourde des Antidotes.* C'eſt vne mauuaiſe ruſe que d'employer les paroles des morts, il le faudroit faire reuiure pour ſçauoir la verité du faict: mais nous ne croyons pas le Paralelliſte, ſcachants que Monſieur Eroüard eſtoit trop hom- Au ſiege de la Rochelle. pag. 48.

me de bien pour en parlez de la ſorte.

Mais pour cognoiſtre qu'il nous veut appelourder, il faut examiner de prés ſi ſa façon d'haranguer eſt bonne, pour faire croire que feu Mõſieur Eroüard auoit ainſi parlé du Theriaque ; & ſi elle n'eſt au deſaduantage dudit Docteur. Si on luy adjouſtoit foy il le feroit paſſer pour vn mauuais Medecin, qui ayãt recognu l'inefficace de la Theriaque aux diſſenteries, il commença deſlors à loüer la prudence des Medecins de Paris, qui n'en ordonnent que tres-rarement, ou du moins en petite quantité, n'excedant la doſe de 8. ou 10. grains, recognoiſſants les defauts de la Theriaque, faicte des viperes & herbes de ce pays, ou auec d'autres ſubſtituts. Voilà vne belle prudence pour arreſter vne diſſenterie. Meſſieurs de Paris ordonnent de la Theriaque 8. ou 10. grains, parce qu'elle eſt trop foible, dõcques ſi elle eſtoit forte & puiſ-

ſante, comme ſeroit celle de Candie (ainſi qu'il ſuppoſe) ils en donneroiét d'auantage pour arreſter la diſſenterie. I'eſtime qu'il ne treuuera aucun Medecin de Paris pour pleige. Peut-eſtre ils ordonneroient moins de la Theriaque Cádiote, que de la Lyonnoiſe, s'ils eſtimoiét la Candiote plus chaude, tant ils craignent les remedes chauds aux maladies, où il y a fievre. Pouſsós vn peu plus auát noſtre pointe. Ne faut-il pas que les remedes ſoiét proportiónés à la grádeur de la maladie? ſi la Theriaque en la doſe d'vne dragme, ou de la groſſeur d'vne feve, qui eſt ce que l'on ordonne pour l'ordinaire, eſt vn foible remede pour arreſter la diſſenterie, ne ſeroit-il pas mieux ou de s'en abſtenir du tout, ou bien d'en ordonner plus grande doſe, ſçauoir vne dragme & demy, ou deux dragmes, à fin que le remede fut proportionné à la grandeur du flux de

ventre, & que la Theriaque, en la dose d'vne dragme, par exemple, n'estant pas vn suffisant remede *intensiuè* (ainsi que l'on parle dans les escholes) le fut au moins *extensiuè*, en la dose de deux dragmes, ou de deux dragmes & demy? *In maiori quanto, est etiã maius quale.* Si Messieurs les Medecins de Paris l'ordonnent comme cardiaque & alexitaire, pour resister à la malignité & venenosité des humeurs qui font la dissenterie, & qu'ils l'estiment auec luy (ce que nous ne croyõs pas) vn foible Antidote contre les venins; ils en deuroient donner plustost vne dragme, que 8. ou 10. grains, comme il est facile à conjecturer par la force de la raison prealleguee. Mais ils craignent la chaleur de la Theriaque aux fievres, & c'est ce qui les fait retenir à la dose susdite, lors qu'ils en ordonnent aux maladies chaudes accompagnees de malignité.

Nous aduoüons que la Theriaque est vn remede souuerain contre la morsure des animaux veneneux, le poison, & pour guerir la peste; mais d'asseurer auec l'Autheur du liure à Pison, qu'il ne s'est jamais veu qu'ayāt prins de la Theriaque, ou deuant, ou Pag.49.
aprés la morsure des animaux homicides, que les blessés n'ayent esté heureusement gueris, nous ne le pouuōs, ny deuons, ayant veu plusieurs mordus de Viperes, mesmes dans Rome, mourir assez soudainement, encor que d'abord l'on leur donnast suffisante quantité de bonne Theriaque ny vieille, ny surannee, ny falsifiee. Ceste hiperbole n'augmente-elle pas le doute que nous auons, si le liure du Theriaque à Pison est de Galen?

Nous le laisserons auec les Empiri- Pag.50.
ques Italiens, & vn François nommé Des-Combes, sur le theatre, faire l'espreuue de leurs antidotes, qu'il dit

eſtre ; la ſeule Theriaque ; il le faut croire, puis qu'il n'y a pas long temps qu'il les a pratiqué. Mettons ſeulement ſur le bureau l'eſſay de la Theriaque du Sieur Antoine Colin. Elle a gueri vn coq mordu d'vn Vipere, parce que ce Theriaque eſtoit ſans ſubſtitut, ſauf le xilobalſamum. Toutbeau! ou ſa memoire luy manque, ou il eſt impoſteur : car en la Theriaque ſuſdicte il manquoit trois des principaux ingredients de la Theriaque; ſçauoir le xilobalſamum, le calamus aromaticus, & les trochiſques des Viperes Romaines, ou Candiotes, qui ſont la principale baſe de la Theriaque. Elle eſtoit faicte de Viperes de Poictiers : cela eſtant, maintiendra-il que les Viperes de France, comme celles de Lyon, ou de Poitiers, qui ſont ſous vn meſme climat, ſoient inutiles, & que nos Theriaques ſoient des diateſſarons ſeulement? Oſera-il

aſſeu

asseurer qu'elles n'ont aucune vertu, ny contre le venin, ny contre la morsure des animaux, ny pour guerir la peste, ou se preseruer d'icelle? Ie ne veux luy opposer que le Sieur Antoine Colin, lequel confessera ingenuëment d'auoir veu des grands effects de la Theriaque qu'il prepara, auec le Sieur André Viau, dans la maison de Ville, l'an 1611. aussi-bien que de celle de l'an 1626.

Mais voyons vn peu quelles sont ses raisons, pour nous faire croire que les Theriaques Lyonnoises sont inutiles, pour le faict de la peste. La premiere est tiree de l'experience, qui a fait voir, ainsi qu'il dit, qu'elle n'a pas eu le pouuoir de preseruer, & guerir de peste nos Cõcitoyens de l'an 1628. jusques à present. A quoy nous respõdons, qu'elle a eu beaucoup de pouuoir, se treuuant encor plus de dix milles personnes eschappees de la

peste, qui ont tous vsé de Theriaque, ou mithridat, & confections semblables, & plus de vingt fois autant, qui ont vsé de preseruatifs, dans lesquels il y auoit du Theriaque, qui n'ont esté affligés de peste, car il n'est pas mort plus de quarante mille malades dans vne si grande Ville, & bien peuplee. L'authorité du liure à Pamphilian est suspecte, car c'est vn liure faucement attribué à Galen. Nous confessons librement que la Theriaque est le plus souuerain remede pour la curation de la peste, suiuāt l'Autheur du Theriaque à Pison, estant methodiquement vsurpee. Mais que necessairement elle nous guerisse & nous preserue, cela est contre l'experience, & la nature de la peste, qui est vne maladie commune, contagieuse, & mortelle, de laquelle il en meurt plus qu'il n'en eschappe. Et s'il faut iuger vn alexitaire estre impuissant par la

pluralité des morts,nous pouuons asseurer que la Theriaque,qui se faict à Rome, est plus debile & moins puissante, que celle qui se faict à Lyon: car la peste estant à Rome est plus mortelle qu'en ce pays, plus froid que Rome. Icy au temps de la grande furie,il n'est pas mort 400.par iour: & du temps de l'Empereur Commodus,deux mille personnes moururent de peste dans vn iour à Rome, & l'an 1527.il y mourut en trois mois 100000. personnes. On rapporte aussi que du temps de Vespasien, la peste y fust si grande que presque tous les iours il mouroit 1000. personnes, & que leur seruoient leurs alexitaires, & leurs Theriaques? si ceste raison & preuue est valable, Monsieur le Paralelliste la iugera-il plus puissante que la sienne?& ne fait-il voir euidemment que nous auons eu sujet de dire cy-dessus; Que nos viperes & herbes de

Fran

France ne cedent point ou peu à celles de Candie,& surpassent pour l'ordinaire à celles transportees icy? Ie marqueray en passant, que pour vn Logicien,il fait vn argument,pag.56. *à minori ad maius*,qui ne conclud point en bonne Philosophie, selon mon sens naturel. Car il asseure qu'il ne se faut esbayr si la Teriaque est si foible que de ne pouuoir guerir la peste, parce que les Viperes, & herbes de ce pays n'ont pas principalement la vertu de guerir les morsures des bestes veneneuses, qui est le mal le plus difficile.Est-ce bien conclurre? La Theriaque composee des Viperes, & herbes de ce Pays ne guerit pas vn mal tres-difficile, & le plus dangereux. Donques, elle ne guerira pas le mal qui est moins dangereux. Il me semble qu'il falloit argumenter en ceste sorte. La Theriaque ne peut guerir la peste; Doncques, elle ne guerira pas

la

la morſure des beſtes veneneuſes,qui eſt le mal le plus difficile, & le plus dangereux. Au moins,ſon argument ſeroit conforme aux preceptes de Logique.S'il n'eſt bõ & valable,laiſſons-en à Meſſieurs les Medecins le iugement, auſſi-bien que des raiſons qu'il apporte à la page 54.& 55.pour teſmoigner la Theriaque eſtre vn grand remede pour arreſter la pourriture, laquelle eſt faicte de chaleur & humidité, demandant ſon contraire vn remede froid & ſec: & la Theriaque eſt chaude & ſeiche:pour ceſte cauſe Mrs. de Paris en vſent fort peu aux fieures,quoy qu'elles ſoiét peſtiletielles.

Ie m'eſtõne fort qu'il loüe Gal. de ce qu'il vſoit de la Theriaque pour deſſeicher les vlceres des poulmõs purulents,& rongeants,tels qué ſe treuuẽt aux phtiſiques. Procedure que ie n'ay pas veu auoir eſté encor obſeruee par aucun des Medecins: mais il ne luy

impor

importe de la verité des authorités, pourueu qu'il s'en puisse seruir contre les herbes de sa Patrie.

Nous auions par mesgarde laissé ce qu'il rapporte d'Aëtius, pag. 50. si vn coq, ou autre animal ayant prins deux dragmes d'opium, est preserué de la mort par vn peu de Theriaque, alors elle est iugee tres bonne. Pourrons nous pas conclurre, doncques à vn homme ayant prins de l'opium en trop grande quantité, on luy doit dôner de la Theriaque qui soit bonne: la Theriaque bonne est celle qui n'est ny falsifiee, ny vieille (selon luy.) La Theriaque recente bien faicte, n'est ny falsifiee, ny vieille & surannee. Doncques il faudra donner à vn homme ayant prins deux dragmes d'opium, la grosseur d'vne noisette de Theriaque recente. Ce seroit là vn bon remede pour le resueiller, ou bien pour le faire dormir ius-

ques

ques à la venue du Seigneur. Il dira qu'il eſt facile à coniecturer qu'il faut vſer du Theriaque vieil. A cela ie luy reſpondray, que ie n'ay cherché dans l'Autheur lequel il cite, parce qu'il ne marque le lieu, & ne ſçay ſi l'on pourroit tirer ceſte reſponce par la force du texte. Ie ſçay bien qu'vn homme ayant prins deux dragmes d'opium bon & bien choiſi, ne ſera preſerué du ſommeil par la groſſeur d'vne noiſette de la Theriaque de dix ans du ſuſnommé & appreuué : ny de celle qui ſe faict à Rome, ny ailleurs. Il n'en faut d'ordinaire qu'vn ou deux grains, prins ſeuls, pour faire dormir : & deux dragmes ſont 120. grains. Du moins m'accordera-il que l'on ne peut faire ceſte preuue de la Theriaque, qu'elle ne ſoit du tout hors de ſa faculté ſomnifere : ce qui n'arriue qu'elle n'aye pour le moins 10. ans : pource il faudra defendre

aux Maiſtres Apoticaires de debiter leur Theriaque qu'apres dix ans. Qu'il iuge ſi cela eſt raiſonnable, ou pluſtoſt, ſi le texte d'Aëtius n'eſt pas corrompu, il aura ſuiui l'opinion d'autruy. Ie ne ſçay ſi Chriſtophle Oroſe aura remarqué ce defaut dans ſes annotations & retranchements ſur les Interpretes de Aëtius. Si ie n'eſtoy aſſeuré que la paſſion erotique & l'enuie l'ont contraint de declamer contre les Viperes Lyonnoiſes, ie m'eſtonneroy grãdement qu'vn Docteur Critique n'aye pas remarqué l'erreur ou defaut de ceſte probation de Theriaque. I'eſtime encor que la colere iointe à ces deux paſſions, ne luy a permis de faire chois de bõnes raiſons (s'il y en peut auoir) contre nos trochiſques & Theriaque. Ce qui s'eſt premierement preſenté à luy, ſans aucune reflection, il s'en eſt ſeruy, eſtimant que c'eſtoit

des

des arguments indubitables & ſans replique. C'eſt ce qui l'a aueuglé en preſque toutes les pages de ſon Parallele, ſemblable à ceux qui forcenés de colere, ſe ſeruent de tout pour inſtrument de leur vengeance.

Cuncta volant dum dextra velox in vulnera ſæuit,
Pro telo geritur quicquid ſuggeſſerit ira.

Auſſi d'vne rage extreme qu'il a conceu contre quelques Apoticaires, pour deſchirer leur reputation & blaſmer leur Theriaque; il dit, Que la Theriaque compoſee des viperes Lyonnoiſes n'a que la vertu d'vn diateſſaron pag. 53. & à la pag 59. apres vne fauſſe ſuppoſition cy-deuant refutee, il dit qu'elle corrompt nos humeurs & eſprits, ou au plus ne peut eſtre qu'vn diateſſaron, ſçauoir en vertu, ſelon la page 44. Mais en quel labyrinthe ſe precipite-il? Le diateſſaron ne corrompt pas nos humeurs,

ny nos esprits, car il est composé de quatre remedes qui resistēt puissammēt à la pourriture. Nos Theriaques Lyonnoises sont des diatessarons en vertu (selon luy.) Doncques (selon luy) nos Theriaques Lyonnoises ne corrompent nos humeurs & esprits, & ne les corrompront. Cela est contradictoire: la verité est si forte qu'elle tire sa preuue de son ennemy: & la vertu de nos viperes Lyonnoises attire le venin de sa langue contre elles, ou plustost pour elles, à fin de se faire recognoistre vtiles à empescher la corruption des humeurs, & de nos esprits, & resister aux venins, aux morsures des bestes homicides, & à la furie de la peste.

Pour raualler d'autant plus l'estime de nos viperes & Theriaque, qu'il cō-pare au diatessaron, il estime que le diatessaron est vne composition pour mulers, se seruant de Syluius qui l'ap-

pelle

pelle neantmoins, *Antiqua & vtilis compositio.* Le Paralelliste se pique de bon esprit, & n'en veut pourtant vser. Il cite Syluius à faux & le peruertit du tout, aussi biẽ que Mesué. Il dit: *On luy attribue quelque legere vertu*, & Mesué dit simplement, *confert*, c'est à dire, elle profite. Et luy pour la rauales il dit: *Elle a quelque legere vertu, contre les indispositions froides du cerueau*, lesquelles il ne nomme pour ce mauuais dessein: de mesme qu'il ne fait aucune mention des profits qu'elle apporte aux maladies du ventricule & du foye. En suite comme concluant, il dit, D'où vient qu'abusiuement on le nomme Theriaque: car tous ses effets sont si foibles au respect de la Theriaque d'Andromachus, que Syluius sur Mesué blasme les Charlatans & Empiriques qui le vendent aux ames simples pour la bonne Theriaque.

Syluius ne parle pas en ceste sorte. Il dit, Que le diatessaron est vne composition ancienne & vile : qu'elle est dite Theriaque, parce qu'elle resiste à la morsure des bestes homicides ; en adjoustant de l'yuoire. Absirtus & Vegetius qui auoient le soin de traiter les mulets, en faisoient vn diapenté, sçauoir vne composition faicte de cinq ingredients, tres-salubre pour conseruer les iuments. Communément elle est vendue par les coureurs, pour la grande Theriaque. Ce texte de Syluius fidelement traduit, faict voir ce qu'il allegue cy-dessus du diatessaron, estre faux. Il n'est pas content de peruertir le sens ou demembrer le texte de Syluius & Mesué, il les appelle Abuseurs, en imposant le nom de Theriaque au diatessaron: Mais si le Prince des Arabes appelle auec raison la squille *Theriaca aduersus venena*, & aussi l'opoponax beu

auec

auec l'ariſtoloche, pourquoy le Parallelliſte blaſmera-il l'Euangeliſte des Pharmaciens, en l'accuſant d'impoſer auec abus, le nom de Theriaque à ſon diateſſaron, qui eſt vne compoſition de quatre ingredients tous alexitaires? Luy eſt bien à meilleur titre Abuſeur, lors qu'il veut faire croire au Lecteur, que Syluius ayt eſcrit qu'elle ſoit plus propre pour la maladie des mulets & cheuaux, car Syluius n'en dit mot. Il luy eſt permis auec la lie du peuple de l'appeller la Theriaque des mareſchaux. Pour nous, nous l'appellerons auec Meſué, *Theriaca*, *Antidotus*, *Diateſſeron*: auec Syluius, *Antiqua & vtilis compoſitio*: auec le docte Maſſaria, *Optima, ſed amara, & calidior antidotus*. Auſſi a-elle des grandes vertus pour remedier à pluſieurs maladies froides, & du cerueau, epilepſie, paralyſie, ſpaſme canin, ſçauoir la torſure de la bouche, & du ventricule, comme l'in-

flation, & la douleur qui la suit, & la tardiue coction : en fin, à celles du foye, comme à l'hydropisie, cachexie, & obseruations d'iceluy. Nous l'auõs veu ordonner aux pasles couleurs, obstructions, & affections de la matrice. Dauantage, elle resiste à la malice des venins, & breuuages empoisonnés ; à la morsure des scorpions, & des bestes homicides; *Valet ad morsus ferarum*, dit Syluius. Pour luy faire voir qu'il mesprise trop le Theriaque diatessaron, ie le renuoye au docte Massaria, au liure du traité 1. de peste, parlant des quatre ingrediés du diatessaron. Il dit que les habitants d'vn village, qu'on appelle Caltranum, pauures & miserables, ayãts esté griefuement affligés de peste par l'espace de deux ans, suiuant le conseil d'vn de nos Medecins, tant pour la guerison, que pour la precaution d'icelle, se seruirent de ce seul remede, reduict en poudre, &

non

non sans grād emolumēt; car bientost ils furent deliurés de ceste grande, & pernicieuse maladie, qui fut vne grāde grace de Dieu, tres-bon enuers eux.

Que dira-il maintenant du diatessaron? merite-il pas le nō de Theriaque, puis qu'il resiste aux poisons, aux morsures des animaux veneneux, preserue, & guerit puissāment de la peste? Si nos Theriaques ne sōt que des diatessarōs en effet, elles ne seront, (cōme il asseure,) inutiles pour les choses susdites, ny ne corromprōt nos humeurs & esprits. S'il prend bien garde que tous les puissants remedes de la Theriaque d'Andromachus, qui resistent aux venins, sont d'ordinaire dans nos Theriaques, & non dans le diatessaron, il iugera qu'elles ont encore plus de force que le diatessaron à arrester la peste, poisons, & morsure des animaux, qu'elles surpassent, en ce qu'estant recentes, elles seruent beaucoup

aux maladies chaudes, & arreſtent puiſſamment les douleurs & fluxions, & ſuperpurgations, auſſi-bien que celle de Rome.

Auant que finir, & faire vne concluſion toute contraire à la ſienne, ie diray que l'antidote de François de Combes eſtoit le diateſſaron, fortifié par l'addition de l'angelique, ainſi que perſonnes dignes de foy, & qui profeſſent la Medecine, me diſent auoir recognu. Et qu'vn Maiſtre Chirurgien de ceſte Ville, Monſieur Feret, fit vne compoſition antipeſtilentielle, qui auoit pour ſa baſe les trochiſques de viperes Lyonoiſes, & aſſés bonne quantité de Theriaque Lyonnoiſe, laquelle a eſté tres-vtile à ceux meſme qui eſtoient dans l'infection, & qui traittoient les malades peſtiferés, en l'an 1628. s'eſtants preſerués tout à faict du mal, & ſe ſentants gaillards, auec bon appetit, le iour qu'ils en vſoient.

vſoient. Cela eſt dict pour verifier l'vtilité de nos Viperes.

Pour nos Theriaques, nous pourrons adjouſter ce que i'ay appris de Galen, au liure *De Antidotis*, c.14. que i'ay parcouru, lors que noſtre Antiparalelle eſtoit fort auancé, & preſque ſous la preſſe : *Tibi verò petroſelinum eſtreaticum ſi defuerit, ne peiorem exiſtimes theriacam futuram, ſi aliud impoſueris : non enim ſi mortiferis venenis, ſi venenatoriis morſibus aliud à petroſelino eſtreatico minus congruit, propterea etiam reliquis morbis, aut torminibus ventriculo debili, aquæ inter cutem, ſegniùs opitulentur.* Ceſte authorité fait voir que la Theriaque n'eſt point plus mauuaiſe en changeant vn remede moins puiſſant à vn autre plus puiſſant, comme eſt la ſemence du perſil d'autre pays, au reſpect de l'eſtreatique. Et aprés qu'il a dit, que pour faire la Theriaque il faut employer les meilleures dro-

gues, il dit que, *Tametsi nunc plus, nunc minus in eorum compositione impingant, eas tamen vsui non inutile faciunt.* Et encor que tous, sçauoir, *optimi quique Medici, & Vnguentarij*, desquels il parle, fissent des fautes, c'est à dire, substituant tantost plus, tantost moins en leurs compositiõs, ils ne les font pour cela inutiles pour s'en seruir. Pour faire voir que Galen n'a pas estimé que les herbes des autres pays ne soyent bonnes, c'est qu'il asseure d'auoir donné les marques de bien eslire les meilleurs medicamẽts, non seulemẽt pour l'vtilité des Medecins qui frequentoyent Rome, mais aussi pour la commodité des autres qui habitent *in cæteris terrarum partibus*: car s'ils cognoissent les conditions ou marques des choses tres bonnes, ils pourront faire choix des choses les plus excellentes qui croissẽt chez eux, ou leurs voisins. Dequoy tres-bien informés les Me-

decins de France,ont tous iugé qu'en la France naissent des simples tres-cõuenables pour faire la Theriaque,qui ne sera inutile pour s'en seruir.Mais le Paralelliste passe par dessus,& les censure tous.

Ie m'estonne puis qu'il se dit si zelé au bien public, comme il se destourne de l'intention des Autheurs, luy qui fait gloire de suiure les meilleurs. Que ne considere-il que les Arabes, lesquels nous imitons en pratiquant, & suiuant leurs dispensaires dont nos boutiques sont dressees, nous monstrent euidemment,s'il nous faut sortir hors de nos terres,& aller aux esloignees & incognues, pour y chercher ce que nous pouuons auoir commodément pour nostre profession & Art de Medecine. Galen Palæmon des Medecins bien qu'il aye composé la Theriaque,& autres compositions:& qu'il ayt entre ses œuures faict mention

tion de plusieurs simples qu'il n'auoit pas en main, n'a pas entendu qu'il fust necessaire d'aller hors de Rome pour y chercher ce qu'il possedoit: ains au contraire, lors qu'il a mis la main à l'œuure, il dit franchement en ses escrits, qu'il n'a vsurpé autres simples que ceux du pays, lors qu'il s'y en est treuué de bons. Ce ne seroit pas l'auoir en bon estime, que de croire, que luy estant venu à Rome pour exercer la Medecine, ainsi qu'il s'y est veu du temps de nos peres, & du nostre plusieurs Medecins de diuerses Nations, & Prouinces, il n'eust sceu faire, ny eux aussi la Medecine qu'auec les remedes de Grece, de Pergame, & ainsi des autres. A sçauoir mon si les animaux, les plantes, & tout ce dequoy nous choisissons les aliments, & medicaments, iouïssans de mesme influence celeste, de mesme air, & presque de mesmes aliments & nourritu-

ré (quoy qu'en die le Paralelliste) ne respondent mieux à nostre temperament, & naturelle complexion, que celles qu'on nous apporte des pays estrangers. Nous sçauons ce que nous pouuõs employer, & ce que nous deuons mandier chés autruy. Il ne faut donc tesmoigner sa passion, ny auoir en horreur sa Patrie. S'il est si bon Galeniste, comme il veut qu'on le croye, qu'il suiue ses documents, & il verra que ses liures, *de Paratu facilibus*, ne semblent pretendre autre chose, qu'à nous persuader que la terre est en tous endroits pleine de medicaments. Quelle contrarieté n'apporte-il en ses sentiments? Il veut que nous cherchions loin, & auec despence excessiue (bien que nous n'espargnons rien qui soit, pour cela:) & puis il dit en tous lieux, qu'il veut charitablement exercer & retrancher le superflu, & sur tout des cordiaux, qui sõt de prix,

luy

luy qui se dit Docteur de Montpellier, ce qu'il n'a pourtant appris en vne telle eschole, & au contraire veut imiter, dit-il, ses Maistres de Paris. I'ay l'honneur d'en cognoistre, & d'auoir pratiqué sous eux, non point dans cest erreur, & telle qu'il la clabaude par tout. Si ceux qui le protegent en ses opinions auoient les effets de Platon, comme ils en veulent à sa morgue, sçauroient qu'vn des puissants argu- ments qu'il auoit, estoit de blasmer & reprendre les infracteurs de la loy, qu'il loüe tant; par laquelle il estoit prohibé à tous d'aller querir de l'eau chés son voisin, pour bonne qu'elle fust, que premierement ils n'eussent creusé dans leur fonds, iusques à l'ar- gile, c'est à dire, qu'ils fussent asseurés de n'en pouuoir recouurer chés eux. Partant, quoy qu'il veuille argumen- ter, ie ne me departiray iamais de mon opinion, puis que nous ne nous

esloi

eſloignons en façon quelconque du deuoir: & nous nous meublons autant qu'il ſe peut de tout ce qui eſt preſcrit par les anciens, ſoit eſloigné, ou proche, quoy qu'il veuille s'ingerer de tarifer ce qu'il ne cognoiſt. Nos ſeruices ſont recognus de la diſcretion du public, & ne le ſeront de ſa volonté, qui a plus de malice que de bonté.

Nous pouuons maintenant conclurre contre ſon Paralelle, Que la Theriaque Lyonnoiſe faicte en preſence des Medecins collegiés à Lyon (le meſme ſoit iugé de celles qui ſe font à Montpellier, à Aix en Prouence, Auignon, Poictiers, & ailleurs) n'eſt point à meſpriſer, & qu'elle ne cede en rien à celle qui eſt faicte en ce pays des herbes Candiotes, & a les meſmes vertus que la Theriaque d'Andromachus. Nos Viperes ont toutes les marques des vrayes Vipe-

res. Nous les chassons en temps deu & couenable, & és lieux secs, ou proche iceux. Nos herbes, ou des pays circonuoisins, ne cedent en rien aux herbes estrangeres, qui par la longueur du temps, & force de l'air de la mer perdent leur force, & le plus souuent, lors que l'on nous les apporte ne sont auec la saueur & odeur deuë. Nous auons aussi souuent experimenté leur vertu contre les breuuages empoisonnés, la morsure des viperes, la furie de la peste, & le cours impetueux de la dissenterie, & des superpurgations, & à la nuisance des remedes somniferes, suiuant la diuersité de leur aage. Que si nous auons egard que nos viperes sont moins veneneuses, que les Romaines : Que la peste n'est icy si dangereuse, ny si contagieuse, comme à Rome & pays excedants en chaleur : Que nos herbes ont plus de familiarité auec nous,

que

que les Candiotes,& se peuuent bien accorder auec les sucs, racines, gommes, larmes, espiceries, & drogues, qui toutes ne sont à present si fortes, qu'elles estoient du temps de Galen, soit qu'on ne nous apporte pas les meilleures, soit qu'elles s'alterent par la longueur du chemin, ou du temps que les marchands les gardent, ou que les Autheurs disent beaucoup de choses qu'ils n'ont pas experimenté, ou que toutes choses courent à leur fin. Il faudra conclurre en toute verité, Que nos Theriaques Lyonnoises, estants bien faictes, auec peu ou point de substituts (car mettre du scordium de ce pays, pour celuy de Rome, ce n'est pas proprement substituer, ou faire grand changement d'vne herbe pour vne autre, puis qu'elles sont toutes deux sous vne mesme espece, le scordium Romain n'estant pas mieux scordium, que celuy que nous

cueillons en nos terres, ou lieux circonuoisins, ny point, ou peu meilleur que le nostre, nous pouuons conclurre que nos Theriaques sont aussi bonnes pour nous guerir, & preseruer de la morsure des bestes homicides, de la malice des poisons, & furie de la peste, de trachees & torrent de la dissenterie, du rauage des superpurgations, de la nuisance des somniferes, comme celle de Rome peut guerir, ou preseruer les Romains, celle de Candie les Candiots des inconuenients susdicts. C'est doncques sans raison que nostre Paralelliste rejette nos Viperes, comme nuisibles, & qu'il asseure nos Theriaques n'estre qu'vn diatessarõ en effect, qui est neantmoins vne bonne & ancienne composition, laquelle nos Theriaques surpassent de beaucoup, ayants vne force plus grande de resister à la nuisance, non seulement des venins, morsure des animaux ve-

neneux,& de la peste, par le meslange des Viperes, & plus grande quantité d'alexitaires. Mais encor pour arrester la dissenterie, appaiser les fluxions, douleurs de superpurgations, & autres dispositions contre nature, ausquelles est propre la Theriaque d'Andromachus, à laquelle la Lyonnoise ne cede ny peu ny point, estant fidelement dispensee; & supposé qu'elle ne soit qu'vn diatessaron, en effet & vertu; ce qui n'est pas; peut-il asseurer, qu'elles corrompent nos humeurs, puisque le diatessaron, de beaucoup inferieur à nos Theriaques, ne le fait?

Sa malice auec mespris de sa Patrie fait esclater visiblement la repugnance qu'il a conceuë mal à propos des medicaments que Dieu luy a donné. (*Medicamenta enim manus Deorũ sunt.*) Et du mespris passant à la mesdisance, il blasme les Maistres Apoticaires d'auarice, les arguë d'imposture, & les

taxe de fausseté; injuriant en outre le College des Medecins, dementant leurs Approbations, & blasonnant ceux qui assisterent à la deliberation tenuë en l'Hostel-Dieu, le mois de May dernier, du nom de Pseudogalenistes; d'Hermaphrodites du temps, les qualifiants Chiens gardiens du Capitole, qui n'osent abbayer, craignans de perdre leur curee, & d'Abuseurs des Sieurs Recteurs.

pag. 60. Aprés tant d'inuectiues satyriques, il ose prier le Lecteur de parcourir sõ œuure d'vn œil sain & benin, & sans se stomacher. On auroit l'estomach bien desuoyé & peruerty, si on ne s'offençoit de lire tant d'iniures en 61. pages remplies de faucetés, impostures & mensonges, au lieu de raisons: de satyres en place d'arguments: & tant de calomnies où la verité deuroit paroistre toute nuë. De là il se iette dans les protestations de repliquer à

nos discours, estimát en vain d'étouffer nostre Antiparalelle, en sa naissance. Ces menaces sont pour intimider ceux qui ne le cognoissent pas. Qu'il prenne garde de ne pas entreprendre vne troisieme sallie, s'il n'est asseuré de la rendre plus heureuse, & mieux receüe, que les deux precedentes, qui nous esmeuuent plustost à la compassion de son infirmité, qu'à l'indignation de sa malice. Si Mesué ne luy a pas esté fauorable en la premiere, Galen ne luy sera pas plus propice en la seconde: encores qu'il soit vray, que les choses qui symbolisent en similitude, s'apparient & se rapportent facilement ensemble, *symbolorum faciliùs est vnio.* Il est Medecin, mais de l'Hostel-Dieu seulement, non par defaut de doctrine, mais par excez de malice, n'ayant pas voulu profiter des bons aduis qu'il deuoit receuoir des Gardiens d'Esculape, au

preiudice desquels il fulmine, Qu'il ruïnera dans Lyon la Pharmacie; laquelle y a esté si long-temps & auec tant d'integrité exercee. Il n'a retenu de la vipere que le venin, & comme elle le couue sous la dent, il le fomente dans son cœur, & apres l'estale par la langue. Du coq il n'a rien profité, il est denué de prudence & de force, deux principaux moyens pour aboutir au but de ses pensees & desseins d'alliance. Qu'il donne de la croyance aux sages: autrement apres s'estre seruy de luy pour esclorre ses mauuaises intentions, il se piquera luy-mesme, & on le lairra dans la risee & l'opprobre, comme est l'Auerruncus dans les iardins inutile à bien faire; ce qui est fort necessaire pour vn heureux hymen. Que s'il veut encor vne fois entrer en lice; & que la demangeaison d'escrire le tourmente, qu'il se ressouuienne d'estre à l'aduenir
plus

plus iudicieux en ses raisons, plus veritable en ses propositions, mieux concluant en ses consequences, & plus modeste en ses paroles. S'il est Pag. 61.
tel, il n'aura pas sujet de se pourvoir contre nos iugements, (ainsi que Machetas à son Roy sommeillant) qui seront aussi fauorables à sa resipiscence, qu'ils semblent estre rudes à ses caprices.

Nous sommes trop asseurés de la malignité de ses humeurs noires pour appeller du Paralelliste au Paralelliste en fauour de nos Viperes (mais prudents comme elles) à l'exemple de S. Paul qui recognoissant la malice des Iuifs appella d'iceux à Cesar, vsant du priuilege des citoyens Romains, du nombre desquels il estoit. Estants Lyonnois nous appellons du Paralelliste au College de Medecine, & implorons la Iustice des Magistrats, & Corps de Ville, pour arre-

ster la furie de sa passion, qui sans raison luy fait décrier ce que sa terre natale luy fournit, & agir contre la reputation du Corps des Marchands Espiciers, & Maistres Apoticaires, & des Approbations des Medecins qui president à la composition de nos Theriaques, & contre le pouuoir de Messieurs les Magistrats qui les authorisent. Que s'il ne change, ie ne tiendray iamais pour Medecin, celuy qui ne pratique la veneration de ceste maxime, qui est en la saincte Escriture (où il feuillette si souuent) *Deus dedit Medicinam, & vir Sapiens delectabitur in ea.*

Ad maiorem Dei Virginisque
MARIÆ gloriam.

Atteſtation
DE MONSIEVR OLIER, CONSEILLER DV ROY EN ſes Conſeils d'Eſtat & priué, Sur-intendant en la Iuſtice, & Police de la Ville de Lyon.

NOVS IACQVES OLIER, *Seigneur de Verneuil, Cheualier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils d'Eſtat & priué, Surintendant en la Iuſtice & Police de la Ville de Lyon, pays & reſſorts de Lyonnois, Foreſts, & Beaujolois ; Certifions qu'en noſtre preſence, aſſiſtez des Preſident, Lieutenans General & particulier, d'aucuns des Conſeillers, & des gens du Roy du Siege Preſidial dudit Lyon,* LOVYS LA GRYVE, *Maiſtre Apoticaire du Roy, & Garde juré en ladite Ville, a fait l'expoſition, meſlange, & compoſition du*

Theriaque, *les drogues veuës, examinees, & jugees bonnes par les Docteurs Medecins, & Maistres Apoticaires de ladite Ville à ce presents & appellez; Et pendant le temps de la fermentation, l'vne des clefs du Vaisseau est demeuré en nos mains, & ladite composition parfaicte, en a esté reserué quantité dans vn Vase de la Chine, clos & cachetté de nos armes, de celle de ladite Ville, & College des Medecins, pour estre presentée à sa Majesté. En foy dequoy nous auons signé le present Certificat, & iceluy faict seeller de nosdites armes. A Lyon, le 25. Octobre, 1619.*

Signé OLIER.

Et plus bas par mondit Sieur,

PALERNE.

Et seellé.

ATTE

Atteſtation

DE MESSIEVRS LES Preuoſt des Marchands & Eſcheuins de la Ville de Lyon.

NOVS Preuoſt des Marchands & Eſcheuins de la Ville de Lyon, Certifions à tous ceux qu'il appartiendra, Que LOVYS LA GRYVE, Maiſtre Apoticaire du Roy, & Garde Iuré en ladite Ville, a faict l'expoſition, meſlange & compoſition du *Theriaque*, les drogues à ce neceſſaires ayant eſté examinees & iugees bonnes par les Docteurs Medecins, & Maiſtres Apoticaires de ceſte dite Ville, à ce preſens & appellez, en preſence de Monſieur Olier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils d'Eſtat & priué, Sur-intendant en la Iuſtice, & Police de ladite Ville, aſſiſté des Sieurs Preſi

President, Lieutenant General, & Particulier, d'aucuns des Conseillers, & des Gens du Roy du Siege Presidial dudit Lyon: Et pendant le temps de la fermentation, l'vne des clefs du Vaisseau est demeuree entre les mains dudit Sieur Olier; Et ladite Composition parfaite, en a esté reseruee quelque quantité dans vn Vase de la Chine, clos & cachetté des armes de ladite Ville, dudit Sieur Sur-intendant, & du College des Medecins de cestedite Ville, pour estre presenté à sa Majesté. En tesmoin dequoy, Nous François de Merle, Conseiller du Roy, President, Tresorier General de France en la Generalité de Lyon, Notaire & Secretaire de sa Majesté, Preuost des Marchands, Alexandre Chollier, Conseiller du Roy en la Seneschaussee, & Siege Presidial dudit Lyon, Octauien Vanelle, Philippe Seue, & Benoit Bezin, Escheuins de la-

dite

dite Ville & Communauté, Auons faict expedier, & signer le present Certificat par le Commis au Secretarial, & seeller du seel, & armes autentiques de ladite Ville & Communauté. Le vingt-sixieme Octobre, l'an mil six cents dixneuf.

Signé,

DE MERLE.
CHOLLIER.
VANELLE.
SEVE.
BEZIN.

Et plus bas, par mesdits Sieurs,

GVERIN, Commis.

Et seellé des armes de ladite Ville.

Appro

Approbation

DES DOCTEVRS MEDECINS, & Maiſtres Apoticaires Iurez de la Ville de Lyon.

COMME chez les anciens le Temple de la Vertu ſeruoit d'entree à celuy de l'Honneur, ceſtuy-cy eſtant la iuſte recompenſe de celle-là ; ce qui a faict dire que les Arts recognoiſſent l'Honneur pour leur pere nourricier : Auſſi c'eſt proſtituer & perdre la Vertu, que de la priuer de ſon prix, & luy deſnier les eloges, qui doiuent ſuiure ſon merite. Que s'il y a quelque choſe qui s'en attribue dignement le nom, c'eſt ſans doute, ſelon l'aduis des plus iudicieux, le ſeruice rendu au public & à la Patrie : tellement honnoré des ſuffrages de tous les ſiecles, que les premiers, crainte de ne le recognoiſtre aſſez, ont logé

parmy les Dieux ceux qui auoient obligé le public de leurs inuentions, leur accordant plus qu'il ne leur falloit, pour ne leur estre auares de ce qu'il sembloit leur estre acquis: & les derniers les ont releué de toutes sortes de témoignages, & ne leur ont refusé aucune loüange, à fin que ceste recommandation seruit d'esperon, pour porter toutes sortes d'esprit à bien meriter de la chose publique. C'est pourquoy Me. LOVYS LA GRIVE *Apoticaire du Roy, & Garde Iuré en ceste Ville de Lyon, s'estant presenté à nostre College pour Nous remonstrer, Qu'ayant apres plusieurs autres fois preparé dernierement la Theriaque, en presence de la pluspart des Docteurs Medecins dudit College, & des Maistres Apoticaires de ladite Ville, auec autant de soin, diligence, & fidelité, que l'on peut desirer à vne si importante Composition, pour l'ornement de laquelle, outre la recherche des drogues les plus rares, il auroit pour le premier estalé les Trochisques des Viperes non mendiez d'ailleurs,*

d'ailleurs, mais preparez en presence des Docteurs Medecins, & Maistres Apoticaires deputez, des Viperes chassees & prinses en lieu & saison conuenable, dans nostre terroir Lyonnois, ce qu'autre auparauant luy n'auroit faict, descouurant qu'en vain on les recherchoit d'autre part, puis que nous en abondions en nos quartiers: comme il l'a fait veoir par la quantité de celles qui ont esté tuees & preparees en sa boutique, pour la confection desdits Trochisques, legitimees aux signes & marques indubitables, par lesquelles elles se font recognoistre. Et partant qu'il nous supplioit, veu ce qu'il auoit rapporté d'estude & de trauail, non seulement suiuant, mais aussi par dessus la coustume, pour l'enrichissement & perfection de ladite Theriaque, que le tout pour luy seruir, & au public, ne parust qu'auec nostre Approbation. Nous ANGELIN FOVRNIER, *Doyen du College, par l'aduis des Docteurs, qui jugeants ses demandes justes, ont trouué à propos d'accor-*

der

der sa requeste, à fin qu'il ne soit fraudé de la loüange qu'il merite pour s'estre acquitté si dignement qu'il a fait de ceste Composition, & que rendant ce tesmoignage à son industrie, ceste recommendation serue d'eguillon à bien faire à tous ceux qui en semblable occasion le suyuront. Certifions que ledit LA GRYVE *en nostre presence, & celle de Messieurs Maistres* ISAAC COGNAIN, HIEREMIE LAGNIER, PANCRACE MARCELLIN, IEAN PIERRE BVGNET, IEAN RICHARDON, PHILIBERT SARRASIN, CLAVDE DV BOST, IEAN DE LAMONIERE, HENRY DE RHODES, FRANÇOIS COGNAIN, *Docteurs aggregés de nostre College : Aprés auoir estalé les simples & drogues necessaires à la susdicte Confection, entre lesquelles estoyent les Trochisques sus mentionnés des Viperes preparés en presence desdicts Docteurs, des Viperes chassees & prinses en lieu & saison conuenable en ce terroir Lyon-*

nois, autre Apoticaire auparauant luy n'ayant rien attenté de semblable, & nos boutiques luy demeurant obligees de ceste descouuerte, a procedé du depuis au meslange desdictes drogues, y adsistants les Docteurs & Maistres Apoticaires Iurés, deputés & nommes d'office par Messire IACQVES OLIER, *Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & priué, & Surintendant en la Iustice & police de la Ville de Lyon, &c. qui honnoroit ceste Action de sa presence, accompagne de Messieurs les President, Lieutenant general & particulier, Conseillers, & gens du Roy de la Seneschaussée, & Siege Presidial de la Ville de Lyon, & tous les autres Maistres Apoticaires, & que, soit en l'estalement, & examination des drogues, soit audit meslange, tout y est passé selon l'aduis des Docteurs Medecins, & Maistres Apoticaires*

Matthieu Cheurier, *Garde Iuré deputé & nommé d'office.*

Guillaume

Guillaume Nesme,
Dauid Mose, &
Guillaume Rousset, *deputés & nommés d'office.*
Iacques Callier,
François Pauillon,
Antoine Dondeyne,
Iean Vimard,
Nicolas Charlin,
I. Philibert Verdan,
Pierre Bissalard,
André Viau,
Guillaume Bugnet,
Iacques Chastillon,
Saluator Dondeine,
Sebastien Vanini,
Pierre Cheurier, &
François Declercy.
adsistants, qui n'ont peu ne luy rendre ce tesmoignage, que peu de semblables compositions, plus accomplies en medicaments choisis selon l'Art, la methode, & l'intention de l'Autheur, auoyent paru jusques alors.

Et qu'aprés le meslange, le temps necessaire à la fermentation luy ayant esté prescript par nostredict College, qui condamnant la coustume de ceux qui mettent en vsage le Theriaque aussi-tost aprés sa confection, l'a censure comme erronnée, & á jugé raisonnable, qu'elle ne fust debitee auant le temps necessaire : Il a declaré, que son dessein, en tout ce qui dependoit de sa profession, n'estoit autre que l'vtilité publique, & qu'à ceste fin il feroit tout ce qu'il luy seroit enjoint, puis que le College en decernoit en ceste façon. Ayant aussi tost remis les clefs du vase où estoit contenu ladicte Theriaque entre les mains de Monsieur l'Intendant, qui s'en reseruant l'vne, & luy en permettant vne autre, voulut que les autres fussent gardées par Nous, & par l'vn des Gardes Iurés Apoticaires, pour les rapporter lors qu'ils seroyent requis de venir remuer ladicte Composition. Le temps doncques de la fermentation estant expiré : Nous declarons ladicte Theriaque *estre telle, qu'ayant esté*

ſi fidelement preparee qu'il n'eſt poſſible de plus, ſelon les regles de l'Art, elle peut eſtre non ſeulement debitee vtilement, mais auſſi qu'aſſeurement l'on en doit attendre les vertus, leſquelles l'Autheur de ce ſouuerain medicament luy a attribuees, confirmees par vne longue & indubitable experience. En foy dequoy Nous auons ſigné la preſente Approbation, & y auons fait appoſer le ſeel de noſtre College, & les Maiſtres Apoticaires celuy de leur Communauté, & leur ſeing manuel. A Lyon, ce vingtcinquieme Octobre, mil ſix cents dixneuf.

Au Lecteur.

DAns les heures que i'ay peu prendre du loiſir pour relire ce Liure lors de l'impreſſion des dernieres feuilles, I'ay remarqué quelques fautes paſſees aux precedentes, par la precipitation de la preſſe roulante de l'Imprimeur : & pluſtoſt par le peu de commodité que i'ay eu d'y aſſiſter, retenu en mes occupations ordinaires qui veulent des heures preciſes : mais encores ay-ie recognu que ce ſont fautes tolerees en l'imprimerie par ceux qui ſçauent que c'eſt de l'Art : comme auſſi de l'ortographe, les poincts & virgules obmis, ou mal mis, à quoy ceux qui daigneront relire la periode d'vn œil fauorable ſuppleeront.

Fautes à corriger.

Page 40. ligne 20. remuer, *lisez* premier : pag. 55. lig. 21. epidemes, *lis.* epidermes : pag. 64. lig. 7. apres expert, adiouſtez tant : pag. 71. lig. 19. ne ſont pas plus, *lis.* ſont plus : pag. 72. lig. 11. l'icteritis, *lis.* l'icteritie : pag. 80. lig. 16. puis, *lis.* pris: pag. 101. lig. 13. chyſtus. *lis.* chyſtis: de meſmes en la pag. 105. lig. 23. pag. 127. lig. 9. reperis, *lis.* reperitur : pag. 133. lig. 17. deuant le mot, qui mettez ou : pag. 139. lig. 3. ſurpaſſent, *lis.* ſurpaſſant, & lig. 17. ſeroient, *lis.* feroient : lig. 9. oſtez le mot, ores: pag. 145. lig. 9. difference, *lis.* differente : pag. 153. lig. 23. erodicatif, *lis.* eradicatif, & par tout ailleurs.

Consentement de Monsieur le Procureur du Roy.

IE n'empesche pour le Roy, que le Traité intitulé *L'Antiparalelle en faueur de la Theriaque Lyonnoise*, soit imprimé & mis en lumiere par Claude & Iean Chastellard, Pere & Fils, auec defences à tous autres en tel cas accoustumees. A Lyon, ce 8. Nouembre, 1632.

PVGET, Pr. du Roy.

Permission de Monsieur le Lieutenant General.

VEu le consentement de Monsieur le Procureur du Roy, il est permis d'imprimer ledit Liure, auec defences en tel cas accoustumees. Faict à Lyon, ce 10. Nouembre, 1632.

MOIRON.